

HISTOIRE DES DOCTRINES SOCIALISTES

..... (LES IDÉES ET LES FAITS)

HISTOIRE
DU
Parti Socialiste
EN FRANCE
(1871-1914)

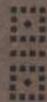
PAR
PAUL-LOUIS



..... 1922

LIBRAIRIE DE L'HUMANITÉ

142 ° RUE MONTMARTRE ° 142 ° PARIS



Prix : 2 francs.

HISTOIRE DES DOCTRINES SOCIALISTES

..... (LES IDÉES ET LES FAITS)

HISTOIRE
DU
Parti Socialiste
EN FRANCE
(1871-1914)

PAR
PAUL-LOUIS



..... 1922

LIBRAIRIE DE L'HUMANITÉ

142 • RUE MONTMARTRE • 142 • PARIS

Histoire du Parti Socialiste en France (1871 - 1914)

Il ne peut s'agir, dans ce petit volume, de reprendre toute l'histoire du socialisme et des idées socialistes en France. Il y faudrait trop de pages. On ne saurait vouloir décrire, en quelques chapitres, et les mouvements du prolétariat de ce pays entre la période Conventionnelle et la fondation de la III^e Internationale, et l'évolution intellectuelle, qui part du babouvisme, pour aboutir à la pénétration du marxisme dans les programmes.

Lorsque nous regardons en arrière, c'est un long passé que nous offre le socialisme français. Il se relie à la Révolution et même à la période pré-révolutionnaire. Gracchus Babœuf continue les Jacobins, même quand il se dresse contre leur concept de la propriété. Saint-Simon et Fourier, si différents soient-ils l'un de l'autre, ont également puisé dans les encyclopédistes. Le mot fameux de Proudhon : « La propriété, c'est le vol », a été en réalité emprunté à Brissot de Warville. Les journées ouvrières de 1848, y compris celles de juin, et la Commune de 1871, se rattachent, à beaucoup d'égards, aux épisodes les plus fameux de 92 et de 93. Même l'insurrection innove rarement. Une pensée presque immuable se transmet de génération en génération. Ce n'est pas sans motif que la révolution russe a donné une grande place à l'étude de la révolution française...

Dans la collection que ce livre ouvre, en quelque sorte, on trouvera des analyses succinctes et pourtant complètes des œuvres françaises les plus marquantes parmi celles qui caractérisent le socialisme utopique. On y trouvera encore d'autres présentations raccourcies des écrivains du socialisme scientifique. C'est à une tâche de vulgarisation, et non d'érudition historique, que nous nous sommes voués, désireux de redresser devant les masses ouvrières les annales et les titres de notre Parti.

Quant à moi, je me suis assigné pour besogne un tableau de la formation et du développement du Parti Socialiste depuis la Commune jusqu'à la guerre mondiale. Avant le Congrès de Marseille, qui se tint en 1879, il n'y avait pas, à proprement parler, de Parti. Les groupements ouvriers, qui se créèrent sous la monarchie de Juillet, sous la seconde République, sous le second Empire, ne méritaient pas ce nom. Quelque stimulant que fournit l'apparition de la I^{re} Internationale aux prolétaires français, cet événement ne suscita aucune organisation analogue à celles que nous connûmes à la fin du dix-neuvième et au début du vingtième siècles. Je raconterai comment les partis surgirent, puis se rapprochèrent, pour former un parti unique, et comment ce parti, lui-même affilié à la II^e Internationale, vécut, évolua jusqu'à la guerre. Si je m'arrête à la date 1914, c'est qu'elle ouvre la période des troubles internes qui devaient aller s'aggravant rapidement et aboutir, par un phénomène de dissociation inévitable et logique, à la fondation du Parti Communiste.

Sans doute, entre ce Parti Communiste et le Parti Socialiste d'autrefois, des différences profondes se révèlent. Ce n'est point mon intention de les relever ici. Mais le Parti Socialiste, que je vais décrire dans son évolution, est le père, l'ancêtre de notre Parti

Communiste. Il s'est réclamé des doctrines et des patronages dont nous nous réclamons nous-mêmes. Il a contenu beaucoup d'hommes qui sont maintenant dans nos rangs et qui sont devenus communistes par fidélité à leur passé. J'ai montré ailleurs (1) que les doctrines de la III^e Internationale étaient les doctrines mêmes du marxisme. Or le Parti Socialiste français, en toute occurrence, se déclarait marxiste, et c'est en effet du plus pur marxisme que s'était inspiré l'un de ses éléments constitutifs, et non le moindre : le parti ouvrier de Guesde et de Lafargue.

Ainsi se justifie la pensée directrice de cette brève étude, qui embrassera trente-cinq années de la vie socialiste en ce pays. — P. L.

(1) *La crise du socialisme mondial.*

LA PREMIÈRE PHASE

De la Commune au Congrès de Marseille

La répression qui avait suivi la Commune, l'une des plus sanglantes de toute l'histoire et qui égala ou dépassa en horreur les terreurs blanches de notre époque, avait fauché et disloqué les forces prolétariennes de ce pays. Ceux qui avaient échappé à la mort, au poteau d'exécution, subissaient la déportation ou vivaient dans l'exil. Tous les groupements étaient dissous. Toute propagande était proscrite. La classe possédante, grâce à ses conseils de guerre, triomphait insolemment. La période, qui est comprise entre 1871 et 1878, est une des plus mornes, des plus décourageantes, de la lutte sociale en France. Les ouvriers expient durement leur défaite; ils en analysent les causes; mais l'espionnage policier, les rigueurs gouvernementales pèsent sur eux. Ils cherchent leur voie à tâtons, sachant bien qu'il y aura un renouveau, que la domination du capitalisme ne sera pas éternelle; mais il leur faut ruser. C'est l'heure où les exhortations à la timidité et, pour tout dire, à la lâcheté, rencontrent des oreilles complaisantes. C'est l'heure où le corporatisme et le proudhonisme retrouvent des adhésions discrètes, encouragées de haut, parce que ni l'un ni l'autre n'est menaçant pour l'ordre social. On se préoccupe exclusivement de la durée du travail et de la quotité des salaires.

En 1872 reparaissent quelques organisations syndicales à tendances ultra-modérées. Le pouvoir les condamne, insensible aux protestations de loyalisme qu'elles formulent. En octobre 1876, un Congrès ouvrier, qui se tint à Paris, proclame ses préférences pour la coopération, qu'il regarde comme le véritable instrument de la libération prolétarienne. Mais voici un épisode important. En 1877, *l'Égalité* est lancée, avec Guesde comme principal collaborateur. Presque

tout de suite la publication est arrêtée; mais elle a marqué sa trace.

Du 28 janvier au 8 février 1878, le Congrès ouvrier se réunit à Lyon. Les partisans du modérantisme y remportent une éclatante victoire. Une motion d'entente socialiste y recueille en tout 8 voix. Notons ce fait, car il est capital, et en quelques mois l'aspect des choses va changer.

La motion dit (je la reproduis, car elle est historique) :

« Considérant que l'émancipation économique des travailleurs ne sera un fait accompli que lorsque ceux-ci jouiront du produit intégral de leur travail; que, pour atteindre ce but, il est nécessaire que les travailleurs soient les détenteurs des éléments utiles à la production (matières premières et instruments de travail); conséquemment, le Congrès invite toutes les associations à étudier les moyens pratiques pour mettre en application le principe de la propriété collective du sol et des instruments de travail. »

Entre ce Congrès de Lyon et le Congrès de Marseille, qui bouleversera la situation, se place le procès de 39 militants socialistes, parmi lesquels Guesde, poursuivis pour avoir convoqué un Congrès international. Ce fut au cours des débats que Guesde montra un 89 ouvrier comme nécessaire et inévitable. Ce procès, les discours qui y furent prononcés, les condamnations rigoureuses qui intervinrent, arrachèrent le prolétariat à sa torpeur.

Le Congrès de Marseille, qui siège en octobre 1879, voit la victoire du socialisme — du collectivisme — sur le pâle corporatisme, qui l'avait emporté jusque là. Que dit la résolution adoptée? Qu'on doit s'attacher, par tous les moyens possibles, à réaliser l'appropriation collective des forces de production et des instruments de travail; que le prolétariat doit former un parti de classe et se séparer nettement de la bourgeoisie en excluant pour l'avenir toute compromission. Ce parti, c'est le Parti Ouvrier.

ORGANISATIONS ET SCISSIONS

Tandis que se produisait cet événement considérable, d'autres symptômes de réveil se manifestaient. Déjà, Bordeaux avait élu Blanqui député. Les syndicaux étaient partout refoulés. Lorsqu'au Congrès de Paris (juillet 1880) le Parti Ouvrier se fut doté d'un programme, Guesde et, avec lui, Lafargue, ouvrirent une campagne d'active propagande, à la fois par la parole et par la plume. *L'Egalité* reparaisait avec une diffusion accrue.

Mais l'ère des querelles ne tarda guère. Furent-elles provoquées par des oppositions de personnes, par des contradictions d'idées ou par des succès électoraux, dont chacun rejetait la responsabilité sur le voisin? En 1881, le Parti Ouvrier saisit l'Hôtel de Ville de Commeny, mais n'obtint à Paris, au scrutin municipal, que 18.000 voix.

Voici les possibilistes et les marxistes aux prises ceux-ci intransigeants, ceux-là opportunistes. Le *Proletaire* de Brousse polémique avec l'*Egalité* de Guesde.

Au Congrès de Saint-Etienne (septembre 1882), les possibilistes l'emportent, en demandant que chaque circonscription soit maîtresse de son programme, ce qui peut servir étrangement le confusionnisme électoral. Il y a schisme, et au Congrès de Roanne, les marxistes, qui se refusent à attacher aux élections la même valeur que les possibilistes, affirment ne voir en elles qu'une occasion ou un moyen d'agitation: c'est la thèse même du socialisme révolutionnaire et du communisme; mais, de génération en génération, il est bon que les principes soient rappelés.

Les possibilistes ont formé un second parti: la Fédération des Travailleurs Socialistes. Si, parfois, des rapprochements interviennent entre les deux groupements, ils ne sont qu'accidentels. Il y a conflit de principes et aussi hostilités personnelles. Survient la phase du boulangisme. Les possibilistes négocient avec

les fractions bourgeoises qui se qualifient de républicaines, tandis que le Parti Ouvrier répudie ce bloc des gauches et lutte à la fois contre la tentative de dictature militaire et contre les républicains bourgeois, qui, par leur corruption, ont frayé la voie à l'entrepris du général. Ici, les marxistes retrouvent les blanquistes, ou du moins ceux d'entre eux qui, avec Vaillant, ont dénoncé Boulanger, car le parti blanquiste, qui s'est reformé après le retour d'exil des Communeux, s'est divisé en deux tronçons.

Les possibilistes se fractionnent, à leur tour, en octobre 1890, à leur Congrès de Châtellerault. La Fédération des Travailleurs Socialistes, avec Brousse, qui a défendu la thèse des services publics, n'a cessé de marcher au rebours de la doctrine révolutionnaire, et ses pactes avec le radicalisme et l'opportunisme bourgeois expriment clairement sa mentalité. A sa gauche, s'érige le Parti Ouvrier Socialiste Révolutionnaire, qui se pique d'être purement ouvrier. Voilà donc quatre partis socialistes déjà.

Un cinquième, plus flottant, plus instable, sans programme précis, ni discipline, a fait encore son apparition, rassemblé autour de Benoît Malon, l'apôtre de l'éclectisme, figure intéressante et séduisante. Ce parti, qui revendiquera le titre d'indépendant pour bien marquer que ses principes excluent la rigidité, ne tarde pas à conquérir une importance dans les scrutins, et ces succès développeront chez lui un dangereux électoralisme.

Un dernier schisme éclata, en 1896, dans le parti ouvrier socialiste révolutionnaire, pour une raison plus pécuniaire que théorique ou même tactique. Quelques élus parisiens, députés et conseillers municipaux, qui se refusaient à verser 4.000 francs par an, sur leurs indemnités, à la caisse centrale, formèrent l'Alliance communiste révolutionnaire.

Si l'on se place au début de la crise nationaliste, c'est-à-dire de la période qui sera marquée par des reclassements divers et qui aboutira — sur une suggestion de l'Internationale au demeurant — à une

unification temporaire des forces ouvrières françaises, six groupements se juxtaposent, qui se réclament ou du marxisme ou du socialisme français, ou des deux conjointement :

Le Parti ouvrier;

Le Parti Blanquiste (Comité révolutionnaire central);

La Fédération des Travailleurs socialistes;

Le Parti ouvrier socialiste révolutionnaire;

L'Alliance communiste révolutionnaire;

Les Indépendants.

Le parti ouvrier avait obtenu 28.000 voix aux élections de 1881, 32.000 en 1885, 47.000 en 1889, 222.000 en 1893, 331.000 en 1898. Il comptait à ce moment 14 élus à la Chambre. Il possédait encore un certain nombre de sièges municipaux.

Le parti socialiste révolutionnaire avait rassemblé 105.000 suffrages en 1898; l'Alliance communiste, 52.000, ce qui donnait, pour ces deux fractions sœurs, dix fois le total de 1893. 12 sièges leur étaient échus.

A côté des députés qui avaient eu le patronage de ces grandes fractions au programme nettement précisé, d'autres s'étaient glissés au Parlement à la faveur d'une étiquette vaguement socialiste, sous le couvert d'une équivoque. Dès 1893, le groupe parlementaire socialiste avait recueilli 50 signatures, dont beaucoup étaient douteuses. Ces 50 adhérents étaient rangés autour de M. Millerand, le 30 mai 1896, au fameux banquet de Saint-Mandé, lorsque le futur chef du Bloc national et président de la République, prononça son discours-programme, d'ailleurs tout imprégné de l'étatisme et de l'utopisme de 1848. Et, parmi ces 50 députés, combien devaient finir sur les bancs de la bourgeoisie, dont ils étaient devenus les plus tenaces champions!

Des délimitations, des tris étaient indispensables. Le socialisme français avait pris l'aspect du plus

étrange amalgame. Nationalistes et internationalistes, défenseurs honteux du système capitaliste, collectivistes ou communistes sincères y voisinaient. Les ambitions les plus basses s'y manifestaient. Cet état de choses préparait une crise. Plus il avait développé ses succès électoraux, et plus le socialisme avait attiré à lui des éléments impurs et indésirables. De 1879 à 1893, il avait ainsi subi la plus fâcheuse évolution.

Reprenons maintenant l'étude des diverses fractions.

Le Parti Ouvrier

Issu du Congrès de Marseille, en 1879, le Parti Ouvrier devait son programme à la collaboration de Guesde et de Lafargue avec Marx et Engels. En juin 1880, ce document fondamental parut à la fois dans la *Revue Socialiste*, dans l'*Egalité* et dans le *Pro-létaire*. Le Congrès du Centre, à Paris, l'adopta en juillet, et le Congrès National au Havre en novembre. Il fut un peu amendé par le Congrès de Roanne, après la scission de Saint-Etienne.

Il se divisait en trois parties :

- 1° Des considérants doctrinaux;
- 2° Un développement politique;
- 3° Un développement économique.

Le préambule théorique disait :

« Considérant que l'émancipation de la classe productive est celle de tous les êtres humains, sans distinction de sexe ni de race; que les producteurs ne sauraient être libres qu'autant qu'ils seront en possession des moyens de production (terres, usines, navires, banques), qu'il n'y a que deux formes sous lesquelles les moyens de production peuvent leur appartenir :

« 1° La forme individuelle, qui n'a jamais existé à l'état de fait général et qui est éliminée de plus en plus par le progrès industriel;

« 2° La forme collective, dont les éléments maté-

riels et intellectuels sont constitués par le développement de la société capitaliste;

« Considérant que cette appropriation collective ne peut sortir que de l'action révolutionnaire de la classe productive ou prolétariat, organisée en parti politique distinct; qu'une pareille organisation doit être poursuivie par tous les moyens dont dispose le prolétariat, y compris le suffrage universel transformé ainsi d'instrument de duperie qu'il a été jusqu'ici en instrument d'émancipation; les travailleurs français, en donnant pour but à leurs efforts l'expropriation politique et économique de la classe capitaliste et le retour à la collectivité de tous les moyens de production, ont décidé, comme moyen d'organisation et de lutte, d'entrer dans les élections avec les revendications immédiates suivantes. »

Ici intervenait une nomenclature des desiderata politiques (en particulier la suppression de toutes lisières aux libertés générales, du budget des cultes, de la Dette et des armements) et des revendications économiques (repos hebdomadaire, journée de huit heures, minimum de salaire, assurances sociales, annulation des contrats ayant aliéné la propriété publique, abolition des taxes indirectes, institution d'un impôt progressif sur les revenus, etc.).

Le Congrès de Lyon, en novembre 1891, élaborait un programme municipal, et les Congrès de Marseille (septembre 1892) et de Nantes (septembre 1894), un programme agraire.

Les considérants de ce dernier relevaient qu'actuellement la concentration n'est pas aussi poussée dans le domaine terrien que dans le domaine industriel. Si l'état de choses, constitué par la petite propriété paysanne est appelé à disparaître, le socialisme n'a pas à précipiter cette disparition. Le devoir du socialisme est de maintenir en possession de leurs lopins, contre le fisc, l'usure et les envahissements des nouveaux seigneurs du sol, les propriétaires cultivant

eux-mêmes. Il y a lieu d'étendre cette protection aux fermiers et aux métayers, etc.

Suivaient 18 articles correspondant à autant de revendications immédiates.

Un programme maritime fut voté aux Congrès de Romilly (septembre 1895) et de Lille (juillet 1896). Il comportait 17 articles.

C'est en 1889 que le Parti ouvrier se dota d'un organisme central permanent, et en 1890 qu'il rédigea un règlement (Congrès de Lille) qui resta en vigueur jusqu'à l'unification.

Le Congrès était l'instance suprême et, dans l'intervalle des Congrès, l'administration revenait au Conseil National (une commission élue par le Congrès, plus un délégué par fédération ou agglomération, celles-ci comprenant les sections locales). Des cotisations étaient perçues régulièrement.

En 1899, le Parti ouvrier comptait 600 groupes et 19 fédérations, les plus fortes étant celles du Nord, du Rhône, de l'Allier, de l'Aube, de la Marne, de la Gironde, de l'Isère, du Gard. Il avait deux quotidiens : *Le Réveil du Nord* et *Le Droit du Peuple* de Grenoble, et vingt hebdomadaires, dont *Le Socialiste*, l'officiel central. Sa bibliothèque imprimait et vendait des ouvrages doctrinaux et des brochures de propagande. Entre sa fondation et 1899, il tint dix-sept Congrès nationaux et quatre-vingts autres Congrès.

Ses militants principaux étaient Guesde, Lafargue, Gabriel Deville, Carette, Jean Dormoy, Dereure, etc.

Le Parti Socialiste Révolutionnaire

Ce parti est sorti du Comité révolutionnaire central (C. R. C., comme on l'appelait) qui se piquait de perpétuer la tradition intellectuelle et tactique du blanquisme, et nul n'ignore que le blanquisme lui-même se rattache aux sociétés secrètes de la monarchie de juillet et, par delà celles-ci, au babouvisme et à la conspiration des Egaux.

Plusieurs des amis de Blanqui avaient siégé dans la Commune de Paris : Tridon, Protot, Ferré, Eudes, Duval, Rigault, Ranvier, Vaillant. Après la semaine sanglante, tous ceux qui échappèrent à la répression bourgeoise passèrent à l'étranger. Un groupe blanquiste, celui de la Commune révolutionnaire, se forma à Londres, d'où il lança le *Manifeste des Communistes*, et, plus tard, contre le syndicalisme corporatiste : les *Syndicaux et leur Congrès*. Ses membres rentrèrent en France à la faveur de l'amnistie qui précéda de très peu la mort de l'« Enfermé ».

Ils fondèrent le C. R. C., groupe d'action qui excluait un doctrinarisme trop étroit et qui se donnait pour mandat d'entraîner les masses par son exemple. Ce fut ainsi que, par la simple intimidation, il empêcha le Congrès de Versailles, en 1887, d'envoyer Ferry à l'Élysée. Toute la souplesse de sa tactique s'exprimait dans cette déclaration de Vaillant qui, durant de longues années, en fut l'âme : « Nous demandons au prolétariat de réorganiser ses syndicats, ayant leur centre dans les Bourses du Travail, pour une action purement économique, tandis que nous demandons au Parti socialiste de se constituer, en dehors de toute organisation économique, pour une action toute politique. » Le C. R. C. proclamait les autonomies respectives du parti et des syndicats, alors que le Parti ouvrier professait une opinion contraire.

Le C. R. C. adhéra de bonne heure à la thèse de la grève générale, en laquelle il voyait l'arme révolutionnaire par excellence, mais il n'excluait pas les réformes, estimant que tout progrès était appréciable. Il pratiquait l'opportunisme prolétarien en mettant la lutte des classes à la base de tout. Il était athée, républicain, communiste, internationaliste.

En 1898, les groupes et comités du C. R. C. décidèrent que, désormais, l'organisation générale du Parti prendrait le nom de Parti Socialiste Révolutionnaire, en réservant le nom de C. R. C. à l'organe central du Parti siégeant à Paris.

Il comptait alors, outre 60 groupes dans la Seine, où il était puissant (surtout dans les faubourgs de la capitale), une Fédération du Centre, avec comité fédéral à Commeny, dans l'Allier; une Fédération du Nord-Ouest, avec comité fédéral à Tours, et une Fédération du Sud-Ouest, dont le journal paraissait à Cahors.

Le C. R. C. se réunissait tous les mardis au premier étage d'un café, rue du Temple, et les délégués y étaient souvent fort nombreux. Vaillant y assistait avec une régularité exemplaire. Il y avait une commission administrative et un bureau formé d'un secrétaire, qui fut longtemps Landrin, et de son adjoint, d'un trésorier et de son adjoint.

L'Alliance Communiste issue, comme nous l'avons vu, d'une scission du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire, concertait le plus souvent son action avec le C. R. C. Forte dans les 10^e et 20^e arrondissements de Paris, elle comptait, parmi ses principaux militants, Dejeante, Groussier et Berthaut.

Chauvière, Maurice Allard, Sembat, Dubreuilh, Baudin, Laudier, Bodin, Walter, Merzet, Henri Place, Thivrier, Tanger, Argyriades, Paule Mink, Paul Louis comptèrent parmi les membres du C. R. C.

La Fédération des Travailleurs Socialistes

La Fédération des Travailleurs Socialistes se réclamait du possibilisme. Dans un article du *Proletaire*, son leader Paul Brousse avait écrit, en 1881 : « Il faut fractionner le but idéal en plusieurs étapes sérieuses, immédiatiser en quelque sorte quelques-unes de nos revendications pour les rendre enfin possibles. » C'était une façon d'opportunisme.

Ici, les militants connus étaient Chabert, Brousse, J.-B. Clément, Joffrin, Allemane, du moins dans la période du début, car ils se séparèrent les uns des autres, en 1890.

Alors, la Fédération déclina rapidement. Le concept révolutionnaire avait fini par disparaître et la théorie maîtresse, celle des Services publics, les industries monopolisées devenant des Régies, arrivait à renforcer l'étatisme bourgeois. C'est ce que Brousse avoua lui-même quelquefois. D'ailleurs, la Fédération combattait la grève générale. Elle ne comprit que de minces effectifs à Paris, Tours et Châtelleraut, ses centres.

Le Parti Ouvrier Socialiste Révolutionnaire

Beaucoup plus actif, et aussi plus riche de crédit auprès du prolétariat, fut le parti ouvrier socialiste révolutionnaire qui s'était détaché de la Fédération. Tandis que celle-ci s'étiolait, il avait marqué sa force dans ses Congrès de Paris (1891), de Saint-Quentin (1892), de Dijon (1894), de Paris (1895, 1896, 1897).

Ses idées essentielles étaient les suivantes : la thèse de la lutte des classes sans limitation; la tactique de la grève générale, comme moyen suprême de combat; le recours à l'action électorale et parlementaire pour sa valeur de propagande, mais non de transformation; la revendication de la législation directe substituée à la législation par les assemblées. La discipline était stricte jusqu'à la compression des personnalités.

C'est surtout à Paris que le Parti était influent, et telle est la raison pour laquelle il y tint ses principaux Congrès. Trente-six membres, soit six par région, constituaient l'organisme central permanent.

Le *Parti ouvrier* jouait ici le même rôle que le *Socialiste* dans le Parti ouvrier français ou que le *Proletaire* dans la Fédération des Travailleurs Socialistes. Il parut de 1888 à 1896.

Après Châtelleraut, Chabert et J.-B. Clément avaient suivi Allemane. Les autres militants les plus en vue furent Bagnol, Renou, Albert Richard, Marpoux, Gelez, Toussaint, Cordé, Pénard, Champy, Dumay, Chausse, etc.

Les Indépendants

Cette fraction, avant 1898, ne constituait qu'une série de groupes électoraux ou de groupes d'études qui n'avaient point d'organisation commune, mais elle comptait de nombreux représentants dans les assemblées électives.

A la suite du banquet de Saint-Mandé, une scission intervint dans le groupe de l'union parlementaire socialiste, où se juxtaposaient des opinions opposées, en un bizarre assemblage. Ceux qui restèrent se rattachaient plus ou moins au socialisme éclectique et souvent utopique de 1848. Il y avait parmi eux des hommes de grand talent oratoire, mais certains de ces derniers allaient, par la suite, trahir la cause ouvrière.

Le principal organe de cette tendance fut la *Revue Socialiste*, que dirigèrent successivement Benoît Malon, l'auteur du *Socialisme intégral*, George Renard, Rouanet, Fournière, et qui, accueillant des écrivains socialistes de toutes tendances, eut son heure de vogue.

C'est au Comité d'Entente de 1899 que les indépendants se constituèrent en groupement national : la Confédération des Socialistes Indépendants, qui se subdivisait en Fédération des indépendants et Fédération des révolutionnaires indépendants. On pouvait y rattacher plus ou moins les fédérations départementales autonomes. Ici, les principaux militants étaient Jaurès, Sixte-Quenin, Lassalle, Carnaud, Viviani, Rouanet, Fournière, Palix, Grousset, Gérault-Richard.

Tentatives d'Entente

A la fin de l'année 1898, une tentative de rapprochement eu lieu entre les différentes organisations. Il s'agissait de résister à une entreprise de dictature militaire, qui pouvait surgir des remous de l'affaire Dreyfus et s'exercer plus spécialement contre le prolétariat, car les grèves prenaient plus d'ampleur et

menaçaient la bourgeoisie. Les grandes villes étaient remplies de troupes. De divers côtés, des initiatives se produisaient en vue de mettre fin aux polémiques entre les groupements et aussi de concentrer l'action de ceux-ci dans un comité commun.

Ce fut le Parti Ouvrier qui, le 14 octobre 1898, provoqua une réunion dont la date fut fixée au 16 (on se hâtait) et le siège Salle Vantier, avenue de Clichy. Y assistèrent 15 mandataires du Parti socialiste révolutionnaire, 25 du Parti ouvrier, 12 du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire, 5 de la Fédération des travailleurs socialistes, 8 de l'Alliance communiste, 3 de la Fédération républicaine socialiste de la Seine, 8 des Indépendants, 5 de la Coalition révolutionnaire (entre autres Aristide Briand) et 5 de la presse (entre autres Jaurès et Millerand).

On adopta une motion proclamant les forces révolutionnaires unies et résolues contre toute éventualité. Elle protestait contre les atteintes aux libertés ouvrières et faisait appel à tout le prolétariat pour la défense de la République. On institua un Comité permanent de vigilance et deux délégués par organisation et par journal furent appelés à y siéger : parmi eux, Guesde, Vaillant, Brousse, Jaurès, Briand, Millerand, Viviani — deux futurs présidents du Conseil et un président de la République.

C'était un rapprochement au premier degré. Mais d'aucuns visaient beaucoup plus loin. A la fin de novembre, les délégués des grandes organisations se prononcèrent pour la création d'un rouage permanent qui représenterait collectivement ces dernières, chacune d'elles gardant son fonctionnement intérieur. Une autre décision portait invitation aux indépendants à s'organiser nationalement, afin qu'ils pussent, eux aussi, participer à ce nouveau rouage.

Le 11 décembre, le Comité de rapprochement se constituait, comprenant tout de suite la Fédération des travailleurs socialistes, le Parti ouvrier, le Parti ouvrier socialiste révolutionnaire, le Parti socialiste

révolutionnaire, et laissant leur place, sous la condition prévue, aux Indépendants. On considérait comme socialistes ceux qui admettaient la substitution de la propriété sociale à la propriété capitaliste, la conquête du pouvoir politique et l'entente internationale des travailleurs.

Peu après, les Indépendants s'organisaient nationalement et, ainsi que les autres fractions, envoyaient 7 délégués au Comité. Celui-ci prit le titre de Comité d'Entente. Il allait subsister peu de temps et, comme les décisions devaient être prises à l'unanimité, on conçoit que les délibérations dussent être laborieuses et souvent stériles.

Le Premier Congrès des Organisations

Un événement quelque peu inattendu, et qui se rattachait aux péripéties multiples de l'affaire Dreyfus, se produisit le 13 juin 1899. M. Waldeck-Rousseau, en formant son cabinet d'union républicaine, offrit un portefeuille, celui du Commerce, à M. Millerand, l'orateur même du banquet de Saint-Mandé. Ce n'était certes point pour que M. Millerand, l'un des leaders du socialisme d'alors, appliquât le programme, si mitigé fût-il, qui avait été formulé en cette occasion fameuse. M. Millerand, en ce temps comme en d'autres, ne s'embarrassait pas de scrupules. Il était membre du Parti Socialiste ou, si l'on préfère, des organisations socialistes, pour s'en servir et non pour les servir, et le prolétariat était pour lui, comme pour d'autres auxquels il fraya les voies, un marchepied commode. M. Millerand ne sollicita point l'avis des socialistes. Bien que les désaveux confidentiels ne lui fussent pas marchandés, il se hâta de prendre le portefeuille qu'on lui tendait, que M. Waldeck-Rousseau, homme d'Etat bourgeois et conservateur, lui donnait, dans l'espoir d'attacher une fraction du prolétariat à sa combinaison. M. Millerand ne se demanda pas un instant s'il ne trahissait point — gardons-nous

d'écrire, et pour cause : sa doctrine, — mais ses compagnons de lutte. Il n'hésitait pas à ouvrir, dans les rangs des travailleurs, une crise qui était inévitable, et que peut-être il saluait lui-même comme un événement heureux.

Le 14 juillet, les fractions qui étaient les moins enclines aux expériences ruineuses de la collaboration des classes, c'est-à-dire le Parti ouvrier, le Parti socialiste révolutionnaire et l'Alliance communiste, lançaient un manifeste. Elles expliquaient pourquoi les députés qui relevaient d'elles avaient dû rompre avec l'Union socialiste de la Chambre. Peu à peu, une politique de déviations et de compromissions avait prévalu : on s'accommodait de rapprochements que la doctrine avait de longue date condamnés. Maintenant, le scandale était tel qu'il n'était plus loisible d'attendre davantage, et le texte concluait :

« Décidés à mener jusqu'au bout l'œuvre de salut socialiste, rien ne pourra nous diviser; l'union la plus étroite s'impose, que nous nous engageons à maintenir. »

En fait, l'expérience que tentait M. Millerand, et qui attestait l'immoralité de certains milieux prétendument socialistes, était la première d'une série qui devait aller se développant, et que les années de guerre surtout ont singulièrement enrichie. Il s'agissait de défense républicaine, comme il s'agirait plus tard d'union sacrée ou de défense de la Nation : tous les prétextes sont bons à ceux qui, après avoir conquis à la tête du prolétariat le prestige et le crédit parlementaire, jugent l'heure venue d'échanger contre le pouvoir bourgeois leur probité de militants.

L'appel du Parti ouvrier, du Parti socialiste révolutionnaire et de l'Alliance communiste suscita naturellement de vives polémiques dans tout le pays.

Le 16, la Fédération des travailleurs socialistes proposait la réunion d'un Congrès qui envisagerait le débat.

Le 18, le Parti ouvrier et les deux organisations cosignataires souscrivaient en principe à cette initiative, le Congrès devant décider si la participation d'un socialiste au Gouvernement était ou non compatible avec la lutte des classes.

Le Comité d'entente, de son côté, consultait les organisations et, après avoir reçu leurs avis, lançait une circulaire qu'on peut analyser ainsi :

Le Congrès durera du 3 au 7 décembre.

Il sera assis sur la base reconnue par le socialisme international : le principe de la lutte des classes.

Pourront seuls s'y faire représenter les groupes qui adhéreront à ces formules : entente et action internationales des travailleurs, organisation politique et économique du prolétariat en parti de classe pour la conquête du pouvoir et la socialisation des moyens de production et d'échange.

Seront admis : les groupes d'étude et de propagande et les groupes permanents, représentés au Comité d'entente; ceux non affiliés, qui adhèrent à une fédération constituée au 1^{er} janvier 1899; les syndicats constitués à la même date et qui adhèrent aux principes énoncés; les coopératives qui attribuent une part de bénéfices à la propagande socialiste.

On discuterait :

1° La lutte des classes et la conquête des pouvoirs publics;

2° Les voies et moyens pour cette conquête;

3° L'attitude à prendre dans les conflits des diverses fractions bourgeoises;

4° L'unité socialiste : ses conditions théoriques et pratiques.

Huit cents délégués représentaient 1.400 groupes au Congrès de la Salle Japy, qui fut, on s'en doute, tumultueux et passionné. La question, qui fut discutée de prime abord, fut celle qu'avait posée l'entrée de M. Millerand dans le cabinet Waldeck-Rousseau.

Par 818 voix contre 634, le Congrès décida que la lutte de classe n'autorisait pas la participation d'un socialiste au gouvernement bourgeois.

Mais, par 1.140 voix contre 240, il adopta une autre motion plutôt élastique et contradictoire. Il reconnaissait, dans une incidente, que des circonstances exceptionnelles pourraient inciter le Parti à envisager l'opportunité de cette participation. Puis il proclamait que, dans l'état actuel de la société capitaliste, il fallait viser uniquement à la conquête des positions électorales, l'expropriation politique de la classe capitaliste devant s'achever par la révolution.

Le Congrès, abordant le problème de l'unité socialiste, adopta un certain nombre de dispositions.

Le Parti s'élevait définitivement sur la base des principes inscrits dans la formule de convocation du Congrès et admettait dans ses rangs : 1° les organisations nationales; 2° les fédérations autonomes; 3° les groupes qui demandaient leur affiliation, sous certaines conditions : les syndicats adhérant aux principes socialistes, les coopératives qui donneraient cette même adhésion et qui affecteraient un pourcentage des trop-perçus à la propagande socialiste.

On prévoyait un Congrès annuel, un Comité général étant chargé du pouvoir administratif entre deux Congrès. Chaque organisation aurait 1 délégué par 50 mandats représentés au Congrès. Chaque fédération autonome et l'Alliance Communiste auraient 1 délégué. Les décisions seraient prises à la majorité. Chaque organisation verserait une contribution proportionnelle à son effectif. Aucun journal n'aurait qualité officielle, mais tous les journaux, s'ils gardaient l'entière liberté de discussion, devraient, dans l'action, se conformer aux résolutions des Congrès. Il n'y aurait qu'un groupe parlementaire unique...

En somme, c'était un rassemblement d'organisations, — puisque chacune d'elles était admise comme telle, — plutôt qu'un parti véritable. On se trouvait en

présence d'une expérience transitoire plutôt que d'un statut définitif. Du reste, et pour cause, ni sur la doctrine générale, ni sur la tactique, des déterminations n'avaient été adoptées; les organisations présentaient entre elles trop de divergences d'idées, pour qu'on pût dès l'abord aller plus loin...

La Scission

La scission allait, du reste, suivre d'assez près cet essai de concentration.

Le Comité général — choisi par les organisations, non par l'ensemble des militants, — comprenait 15 membres du Parti ouvrier, 7 du Parti socialiste révolutionnaire, 6 des Indépendants, 4 du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire, 3 de la Fédération des travailleurs socialistes, 4 délégués des syndicats, 1 des Coopératives, 7 des Fédérations autonomes. A peine était-il réuni que les difficultés surgissaient. Les principales d'entre elles se référaient à des conflits entre le Comité lui-même et le groupe parlementaire, qui prétendait se conduire à sa guise, sinon prédominer.

Le problème de la participation ministérielle continuait à se poser, avec une acuité accrue, au fur et à mesure que les événements démontraient davantage les périls d'une telle collaboration. Dans l'ordre pratique, ils se chargeaient de justifier les répugnances d'ordre doctrinal qui s'étaient exprimées. Le Congrès national allait avoir à connaître une fois de plus du cas Millerand; mais comme ce cas, pour beaucoup de raisons, intéressait tous les partis socialistes, il fut d'abord soumis à un Congrès international qui siégea en septembre à Paris. Là fut adoptée (29 voix contre 9) la fameuse motion Kautsky, qui se présentait comme une consultation de droit socialiste. Elle était habilement balancée et, bien que rédigée par un des doctrinaires les plus réputés, ne laissait pas de surprendre par certaines considérations un peu ingénues.

Comme elle a une valeur en quelque sorte historique, et caractérise assez bien les conceptions de l'aile gauche de l'ancienne Internationale, on trouvera bon que nous la reproduisons ici.

« Dans un Etat démocratique moderne, la conquête du Pouvoir politique par le prolétariat ne peut être le résultat d'un coup de main, mais bien d'un long et pénible travail d'organisation prolétarienne sur le terrain économique et politique, de la régénération physique et morale de la classe ouvrière et de la conquête graduelle des municipalités et assemblées législatives.

« Mais, dans les pays où le pouvoir gouvernemental est centralisé, il ne peut être conquis fragmentairement.

« L'entrée d'un socialiste isolé dans un gouvernement bourgeois ne peut pas être considérée comme le commencement normal de la conquête politique, mais seulement comme un expédient forcé, transitoire et exceptionnel.

« Si, dans un cas particulier, la situation politique nécessite cette expérience dangereuse, c'est là une question de tactique et non de principe: le Congrès international n'a pas à se prononcer sur ce point; mais, en tout cas, l'entrée d'un socialiste dans un gouvernement bourgeois ne permet d'espérer de bons résultats pour le prolétariat militant que si le Parti socialiste, dans sa grande majorité, approuve un pareil acte et si le ministre socialiste reste le mandataire de son Parti. Dans le cas, au contraire, où le ministre devient indépendant de ce Parti, ou n'en représente qu'une fraction, son intervention dans le ministère bourgeois menace d'amener la désorganisation et la confusion pour le prolétariat militant; elle menace de l'affaiblir au lieu de le fortifier et d'entraver la conquête prolétarienne des Pouvoirs publics au lieu de la favoriser.

« En tout cas, le Congrès est d'avis que, même

dans les cas extrêmes, un socialiste doit quitter le ministère lorsque le Parti organisé reconnaît que ce dernier donne des preuves évidentes de partialité dans la lutte entre le capital et le travail. »

Le Congrès national de la salle Wagram (28-30 décembre) aboutit à une rupture. Les délégués du Parti ouvrier sortirent collectivement : on n'en vota pas moins ensuite en faveur d'une unité définitive, qui consacrerait l'unité de classe prolétarienne. En attendant, on nommerait un nouveau Comité représentant les organisations et qui, dans les six mois, soumettrait à un Congrès spécial un projet d'unification, le Parti ayant été dans l'intervalle consulté sur les meilleurs moyens d'atteindre à ce résultat.

De son côté, par une autre motion, le Parti ouvrier se proclamait prêt à l'unité révolutionnaire avec tous les éléments qui rejetteraient toute compromission. Et il annonçait la création d'un autre Comité général chargé d'élaborer un plan d'organisation.

Au Comité ainsi prévu se substitua une Commission commune, où se juxtaposèrent le Conseil national du Parti ouvrier, la Commission administrative du Parti socialiste révolutionnaire et le secrétariat de l'Alliance communiste.

Le Congrès de Lyon, qui devait réunir toutes les organisations en lutte, était annoncé pour le mois de mai 1901. Six semaines à l'avance, le Parti ouvrier fit savoir qu'on ne devait pas compter sur lui, mais qu'il n'en demeurerait pas moins fidèle à l'idée unitaire.

Le Congrès, qui dura trois jours (26-28 mai), fut naturellement rempli par l'ordinaire débat sur le cas Millerand, qu'on ne se décidait pas à liquider. Une motion, aux termes de laquelle le ministre du Commerce, ayant pris le Pouvoir sous sa responsabilité propre, n'engageait pas le socialisme qu'il ne représentait point, fut rejetée par 903 voix contre 275. M. Briand obtint, par contre, l'approbation d'un texte mettant M. Millerand hors du contrôle du Parti. Le

Parti socialiste révolutionnaire, l'Alliance communiste et 6 fédérations déclarèrent qu'il leur était impossible de collaborer pour l'instant avec les autres organisations. Le Parti était coupé en deux.

Les Deux Partis

Du Congrès de Lyon au Congrès du Globe, il y a deux partis ou deux grands tronçons socialistes en France. Ce qui les a séparés, c'est la question du ministérialisme, qui surgira par la suite en quantité de pays, qui touche à l'orientation générale de la classe ouvrière et qui est à la fois de principe et de tactique.

Il y a, à gauche, le Parti socialiste de France et, à droite, le Parti socialiste français.

Le premier comprend : le Parti socialiste révolutionnaire, le Parti ouvrier français, les Fédérations autonomes des Deux-Sèvres, de la Vendée, du Doubs, de la Haute-Saône, du Haut-Rhin, de Seine-et-Oise, de l'Yonne, l'Alliance communiste et le groupe central du dixième arrondissement de Paris.

Le 12 juin 1901, les délégués de ces organisations créaient une Union socialiste révolutionnaire sur cette formule :

« Parti d'opposition gouvernementale et de révolution sociale, se maintenant nationalement et internationalement sur le terrain de la lutte de classe pour conquérir le Pouvoir politique et, par lui, exproprier la classe possédante de son privilège économique, les organisations, fédérations et groupements précités font appel à tous les socialistes révolutionnaires, qui, sans compromission avec aucune fraction de la bourgeoisie, veulent avec eux mettre fin au régime capitaliste et à la réaction et constituer à cet effet le Parti de la Révolution. »

En août, l'Union socialiste révolutionnaire soumettait un projet organique aux groupes adhérents, et

ce statut était adopté le 3 novembre à la Conférence d'Ivry-sur-Seine.

La déclaration du Parti socialiste de France — tel était le titre choisi — énumérait ainsi les objectifs poursuivis :

« Entente et action internationales des travailleurs; organisation politique et économique du prolétariat en parti de classe pour la conquête du Pouvoir et la socialisation des moyens de production et d'échange, c'est-à-dire transformation de la société capitaliste en une société collectiviste ou communiste.

« Parti de révolution et, par conséquent, d'opposition à l'Etat bourgeois, s'il est de son devoir d'arracher toutes les réformes susceptibles d'améliorer les conditions de lutte de la classe ouvrière, il ne saurait en aucune circonstance, par la participation au Pouvoir central, par le vote du budget, par des alliances avec des partis bourgeois, fournir aucun des moyens pouvant prolonger la domination de la classe ennemie. »

A la base du Parti était le groupe; les groupes formaient les sections et les sections les fédérations. Le Parti était dirigé par le Congrès annuel et, dans l'intervalle, administré par le Conseil central (délégués des fédérations, 3 représentants du groupe parlementaire, 15 membres élus par le Congrès qui formaient la Commission exécutive permanente).

Ainsi constitué, le Parti socialiste de France tint des Congrès à Commeny (septembre 1902), à Reims (septembre 1903), à Lille (avril 1904) et à Paris (avril 1905). On compta 38 fédérations à Commeny et à Reims, 45 à Lille, où se prépara le grand débat d'Amsterdam, 46 à Paris. Ce dernier Congrès, qui précéda le Congrès d'unification, constata qu'il y avait alors 17.000 cotisants.

Le Parti socialiste français rassembla de son côté : la Fédération des travailleurs socialistes, le Parti ou-

vrier socialiste révolutionnaire, la Confédération indépendante et plusieurs fédérations autonomes.

Il siégea en Congrès, durant la même période, à Tours (mars 1902), à Bordeaux (avril 1903), à Saint-Etienne (janvier 1904) et à Rouen (mars 1905). Il formula à Tours sa déclaration de principes, son programme et ses statuts.

Par sa déclaration, il reliait le socialisme à la fois au mouvement de la démocratie et aux formes nouvelles de la production. Entre le régime politique issu de la Révolution et le régime économique, il y a contradiction. L'évolution des moyens productifs a mis le monde sous la domination des puissances capitalistes. Au désordre universel, seule l'action prolétarienne peut remédier. Mais il ne faut ni écarter l'hypothèse d'événements révolutionnaires, ni négliger les grandes forces de pression légale. Le socialisme est républicain; il est la République elle-même, puisqu'il en est l'extension au régime de la propriété et du travail. En concluant, la déclaration condamnait la guerre et faisait appel à l'entente de tous les prolétaires.

Repoussant la formule du tout ou rien, le Parti énumérait les réformes qu'il revendiquait dans l'ordre politique (démocratisation de l'Etat, laïcisation, éducation, fiscalité) et économique (protection des travailleurs industriels, commerciaux et agricoles, assurances sociales, etc.). Un programme municipal fut encore voté en 1904.

Le règlement prévoyait des unions de communes, au-dessus celles des circonscriptions, au-dessus celles des départements. La préoccupation électorale était visible, comme était apparent le souci démocratique dans la déclaration et le programme.

L'instance suprême était le Congrès annuel. Dans l'intervalle des congrès, les Conseils nationaux, formés du Comité interfédéral et du groupe parlementaire, statuaient; ainsi le groupe parlementaire prenait

une exceptionnelle importance. Le Comité interfédéral comprenait des délégués des fédérations et des délégués du même groupe parlementaire et était chargé d'administrer.

La bataille continua avec véhémence entre le Parti socialiste de France et le Parti socialiste français, jusqu'au Congrès du Globe.

Nous avons vu quel effectif de cotisants accusait le premier à la veille de l'unification. Lors du Congrès international d'Amsterdam, un peu auparavant, il énumérait exactement 46 fédérations, 800 groupes, 17.694 affiliés. Aux élections générales de 1902, il avait recueilli 400.000 suffrages et conquis 12 sièges; aux élections municipales de 1904, il avait obtenu 1.200 mandats municipaux, pris 68 mairies. Ses organes étaient, avec le *Socialiste*, hebdomadaire, et le *Droit du Peuple* (de Grenoble), quotidien, 3 bi-hebdomadaires, 14 hebdomadaires, 1 bi-mensuel, 2 mensuels.

Le Parti socialiste français recensait, dans ses 1.000 groupes, 10.000 cotisants. Bien qu'il eût rassemblé, aux élections de 1902, un chiffre de suffrages identique à celui du Parti socialiste de France, il s'était assuré, grâce aux coalitions, 32 sièges. Il comptait 22 journaux, et si l'*Humanité* n'était pas encore propriété socialiste (elle avait été fondée en 1904), elle défendait fidèlement la pensée de cette fraction.

L'UNIFICATION

Amsterdam

Le sixième Congrès socialiste international, qui était convoqué à Amsterdam pour le 14 août 1904, devait traiter de la tactique, autrement dit de la question du ministérialisme, qui avait déjà préoccupé le cinquième Congrès de 1900. C'était la seconde fois que ce problème était projeté sur le plan international. Le Parti socialiste de France comptait à Amsterdam 41 mandataires; 38 y représentaient le Parti socialiste français et le Parti ouvrier socialiste révolutionnaire, qui avaient choisi leurs délégués séparément.

Ce fut le 18 qu'on vota, par 27 voix contre 3 et 10 abstentions, la motion dite de Dresde, qui, antérieurement, avait été adoptée, contre les révisionnistes, partisans de Bernstein, au Congrès de la social-démocratie allemande.

Ce document était ainsi libellé :

« Le Congrès repousse de la façon la plus énergique les tentatives révisionnistes tendant à changer notre tactique, éprouvée et glorieuse, basée sur la lutte des classes, et à remplacer la conquête du Pouvoir politique de haute lutte contre la bourgeoisie par une politique de concessions à l'ordre établi.

« La conséquence d'une telle tactique révisionniste serait de faire d'un Parti, qui poursuit la transformation la plus rapide possible de la société bourgeoise en société socialiste, d'un Parti par suite révolutionnaire dans le meilleur sens du mot, un Parti se contentant de réformer la société bourgeoise.

« C'est pourquoi le Congrès, persuadé, contrairement aux tendances révisionnistes existantes, que les antagonismes de classes, loin de diminuer, vont s'accroissant, déclare :

« 1° Que le Parti décline toute responsabilité, quelle qu'elle soit, dans les conditions politiques et économiques basées sur la production capitaliste, et ne saurait, par suite, approuver aucun des moyens de nature à maintenir au Pouvoir la classe dominante;

« 2° Que la démocratie socialiste ne saurait accepter aucune participation au Gouvernement dans la société bourgeoise, et ce, conformément à l'ordre du jour Kautsky (1900).

« Le Congrès repousse, en outre, toute tentative pour masquer les antagonismes de classe toujours croissants, à l'effet de faciliter un rapprochement entre les partis bourgeois.

« Le Congrès compte que le groupe parlementaire socialiste se servira de sa puissance, accrue tant par le nombre augmenté de ses membres que par l'accroissement considérable de la masse d'électeurs qui le suivent, pour persévérer dans sa propagande sur le but final du socialisme, et, conformément à notre programme, pour défendre de la façon la plus résolue les intérêts de la classe ouvrière, l'extension et la consolidation des libertés publiques, pour revendiquer l'égalité des droits pour tous, pour continuer avec plus d'énergie que jamais la lutte contre le militarisme, contre la politique coloniale et impérialiste, contre toute espèce d'injustice, d'asservissement et d'exploitation, et, finalement, s'employer énergiquement à perfectionner la législation sociale et rendre possible à la classe ouvrière l'accomplissement de sa mission politique et civilisatrice. »

Plusieurs délégués, parmi lesquels Bebel, proposèrent alors que tous les partis s'employassent à unifier les forces socialistes dans l'intérêt du prolétariat international. La résolution fut acclamée après que Vailant, au nom du Parti socialiste de France, et Jaurès, au nom du Parti socialiste français, y eurent adhéré. Par là, Jaurès déclarait noblement qu'il s'inclinait

devant le vote sur la tactique, devant la décision de l'Internationale.

Négociations

Le 30 août 1904, la Commission exécutive du Parti socialiste de France proclamait sa volonté de réaliser l'unité sur la base des résolutions des congrès internationaux. Elle communiquait cette délibération au bureau socialiste et aux différents partis qui avaient siégé à Amsterdam.

Le 4 octobre, deuxième décision du Parti socialiste de France : il ne s'agit pas de créer un Comité dit d'Entente, qui maintiendrait les organisations, mais de faire le bloc socialiste. En conséquence, on nomme une commission chargée de déterminer les voies et moyens de l'unité organique. Cette délégation sera la Commission exécutive elle-même.

Le 15 octobre, le Parti socialiste français notifiait son désir de participer à la commission d'unification. S'il y a divergences de vues, on recourra au Bureau socialiste de Bruxelles. Après quelques autres échanges de documents, les 15 délégués du P. S. F. et les 15 délégués du P. S. de F. se réunirent. On décida de constituer une commission définitive (7 délégués par fraction représentée à Amsterdam, plus 1 par fédération autonome).

Le 27 novembre, le Conseil central du Parti socialiste de France fixait, en une importante délibération, les conditions qui devaient dominer le débat sur l'unité :

1° Le parti unifié sur le terrain de la lutte de classe, ayant pour but, non la réforme de la société actuelle, mais la transformation la plus rapide possible de la société bourgeoise en société socialiste, et, pour moyen, la conquête du Pouvoir politique de haute lutte contre la bourgeoisie;

2° Contrôle, par le Parti, de sa représentation parlementaire, constituée en face de toutes les fractions

politiques bourgeoises (sortie du bloc et abandon de la délégation des gauches), n'approuvant aucun des moyens de nature à maintenir au Pouvoir la classe dominante (budgets, crédits militaires et coloniaux, fonds secrets) et poursuivant, en même temps que la propagande sur le but final du socialisme, la défense et l'extension des libertés politiques et, en général, toutes les réformes susceptibles d'améliorer les conditions de lutte de la classe ouvrière;

3° La presse se réclamant du Parti, placée sous le contrôle du Parti représenté par son organisme central et par ses fédérations;

4° Exclusion de la fraction parlementaire, en tant que telle, de la direction du Parti, émanant directement des congrès nationaux annuels.

Les délégués devaient conclure l'unité avec tous les groupements qui comprendraient de même façon obligatoire les décisions de l'Internationale, l'étude des voies et moyens étant renvoyée à un Congrès.

Le 12 décembre, la Commission d'unification prenait connaissance des déclarations rédigées par les diverses organisations. Le Parti socialiste français estimait que le Parti Socialiste doit être un parti de classe et de révolution — de révolution par le but comme par les moyens. Ses élus devaient refuser de voter l'ensemble du budget, les budgets de la guerre et de la marine, les crédits de conquête coloniale et les fonds secrets.

Le Parti socialiste français déclarait en outre que la délégation des gauches n'avait été, de sa part, qu'une pratique temporaire, qui lui avait paru utile et nécessaire dans un état politique donné; qu'en fait, cette délégation avait cessé de fonctionner et ne serait pas renouvelée. Toutefois, dans une crise politique qui menacerait les intérêts du prolétariat, le Parti socialiste n'aurait pas à s'interdire une coalition momentanée contre la réaction.

Le Parti ouvrier socialiste révolutionnaire insistait

sur la légitimité du mandat impératif, sur la nécessité d'imposer une retenue aux appointements des élus afin de mieux développer la propagande, sur l'opportunité d'exclure les élus du Comité central.

Le 30 décembre, après quatre séances, la Commission d'unification adoptait la déclaration commune, qu'il importe de reproduire ici, comme la charte même de l'unité.

Déclaration

« Les délégués des organisations françaises : Parti ouvrier socialiste révolutionnaire, Parti socialiste de France, Parti socialiste français, Fédérations autonomes des Bouches-du-Rhône, de Bretagne, de l'Hérault, du Nord, de la Somme et de l'Yonne, mandatés par leurs partis respectifs et leurs fédérations, pour réaliser l'unité sur les bases indiquées par le Congrès international d'Amsterdam, déclarent que l'action du Parti socialiste unifié doit être dirigée par les principes qu'ont établis les Congrès internationaux, en particulier les plus récents : ceux de Paris en 1900 et d'Amsterdam en 1904.

« Ils constatent que les divergences de vues et les interprétations de tactiques différentes, qui ont pu se produire jusqu'à présent, sont dues surtout à des circonstances particulières à la France et à l'absence d'une organisation générale.

« Ils affirment leur commun désir de fonder un Parti de lutte de classe qui, même lorsqu'il utilise au profit des travailleurs les conflits secondaires des possédants, ou se trouve combiner accidentellement son action avec celle d'un parti politique pour la défense des droits et des intérêts du prolétariat, reste toujours un parti d'opposition fondamentale et irréductible à l'ensemble de la classe bourgeoise et à l'Etat qui en est l'instrument.

« En conséquence, les délégués déclarent que leurs organisations sont prêtes à collaborer immédiatement

à cette œuvre d'unification des forces socialistes sur les bases suivantes, fixées et acceptées d'un commun accord. »

1° Le Parti Socialiste est un parti de classe, qui a pour but de socialiser les moyens de production et d'échange, c'est-à-dire de transformer la Société capitaliste en Société collectiviste ou communiste, et, pour moyen, l'organisation économique et politique du prolétariat. Par son but, son idéal, par les moyens qu'il emploie, le Parti Socialiste, tout en poursuivant la réalisation des réformes immédiates revendiquées par la classe ouvrière, n'est pas un parti de réforme, mais un parti de lutte de classe et de révolution;

2° Les élus au Parlement forment un groupe unique en face de toutes les fractions politiques bourgeoises. Le groupe socialiste au Parlement doit refuser au Gouvernement tous les moyens qui assurent la domination de la bourgeoisie et son maintien au pouvoir, refuser, en conséquence, les crédits militaires, les crédits de conquête coloniale, les fonds secrets et l'ensemble du budget.

« Même en cas de circonstances exceptionnelles, les élus ne peuvent engager le Parti sans son consentement.

« Au Parlement, le groupe socialiste doit se consacrer à la défense et à l'extension des libertés politiques et des droits des travailleurs, à la poursuite et à la réalisation des réformes qui améliorent les conditions de la vie et de la lutte de la classe ouvrière.

« Les députés, comme tous les élus, doivent se tenir à la disposition du Parti, pour son action dans le pays, sa propagande générale sur l'organisation du prolétariat et le but final du socialisme;

3° L'élu relève individuellement, comme chaque militant, du contrôle de sa fédération.

« L'ensemble des élus, en tant que groupe, relève de l'organisme central. Dans tous les cas, le Congrès juge souverainement;

4° La liberté de discussion est entière dans la presse pour toutes les questions de doctrine et de méthode, mais pour l'action, tous les socialistes doivent se conformer strictement aux décisions du Congrès, interprétées par l'organisme central du Parti.

« Les journaux qui sont ou seront la propriété du Parti, soit dans son ensemble, soit dans ses Fédérations,

sont ou seront naturellement placés sous le contrôle et l'inspiration de l'organisme permanent établi respectivement par le Parti ou les Fédérations.

« Les journaux qui, sans être la propriété du Parti, se réclament du socialisme, devront se conformer strictement, pour l'action, aux décisions du Congrès interprétées par l'organisme fédéral ou central du Parti, dont ils devront insérer les communications officielles.

« L'organisme central pourra rappeler ces journaux à l'observation de la politique du Parti et, s'il y a lieu, proposer au Congrès de déclarer rompus tous rapports entre eux et le Parti;

5° Les élus parlementaires ne pourront individuellement être délégués à l'organisme central, mais ils y seront représentés par une délégation collective, égale au dixième du chiffre des délégués et qui ne sera pas, en tout cas, inférieure à cinq.

« S'il y a une Commission exécutive, ils ne pourront en faire partie.

« Les Fédérations ne pourront déléguer à l'organisme central, comme titulaires, que des militants résidant dans les limites de la Fédération;

6° Le Parti prendra des mesures pour assurer de la part de ses élus le respect du mandat impératif. Il fixera leur cotisation obligatoire;

7° Un Congrès, chargé de l'organisation définitive du Parti, sera convoqué dans le plus bref délai, sur la base d'une représentation proportionnelle aux forces socialistes constatées lors du Congrès d'Amsterdam, et calculées, d'une part, sur le nombre des cotisants, et, d'autre part, sur le chiffre des voix obtenues au premier tour de scrutin dans les élections générales législatives de 1902, étant admis que le nombre des mandats représentant les voix électorales ne pourra dépasser le cinquième du total des mandats.

« Il ne sera attribué aux Fédérations de mandats représentant les voix électorales qu'à partir de 1.000 suffrages obtenus, et le nombre des autres mandats sera déterminé suivant une progression décroissante.

« Ce texte ne deviendra définitif qu'après avoir été accepté au sein de la Commission d'unification par les délégués des organisations contractantes au nom de ces organisations. »

Le Congrès unitaire siégea du 23 au 25 avril, à la Salle du Globe, à Paris; 285 délégués y réunissaient 329 mandats. La Seine et le Nord comptaient respectivement 47 délégués.

On adopta la déclaration commune, puis le règlement d'unité, dont nous donnerons également le texte.

Le Règlement du Parti

I. — Constitution de l'Unité

1° Le Parti Socialiste est fondé sur les principes suivants : entente et action internationales des travailleurs, organisation politique et économique du prolétariat en parti de classe pour la conquête du pouvoir et la socialisation des moyens de production et d'échange, c'est-à-dire la transformation de la Société capitaliste en une Société collectiviste ou communiste;

2° Le titre du Parti est : Parti Socialiste, section française de l'Internationale ouvrière;

3° Les membres adhérents acceptent les principes, le règlement et la tactique du Parti;

II. — Organisations, Groupes, Sections et Fédérations

4° Le Parti se compose de groupes permanents d'études sociales et d'action politique.

Les membres de chaque groupe doivent être porteurs de la carte du Parti et acquitter leurs cotisations au profit de l'organisme central;

5° Les membres du Parti ont le devoir d'appartenir au syndicat ouvrier de leur profession;

6° Le prix de la carte annuelle est de 25 centimes. La cotisation mensuelle est perçue au moyen de timbres mobiles délivrés aux Fédérations au prix de 3 centimes le timbre.

Pour les groupes non fédérés, le prix du timbre est élevé à cinq centimes;

7° Les groupes d'une même commune forment un groupe central ou section, en dehors de laquelle il ne saurait y avoir d'action publique du Parti;

8° Dans le département de la Seine, les groupes d'un

même arrondissement de Paris ou d'un même canton de la banlieue forment une section.

La disposition qui concerne Paris est applicable à la ville de Lyon;

9° Les sections se constituent, dans chaque département, en une Fédération unique, administrée par un Comité fédéral;

10° Les groupes d'un département où il n'existe pas de fédération pourront adhérer à la fédération d'un département voisin;

11° Partout où les statuts de la Fédération n'en auront pas disposé autrement, les candidats seront désignés par l'ensemble des groupes de la circonscription électorale.

Les groupes ne pourront désigner qu'un candidat par circonscription;

12° Les candidatures doivent être ratifiées par la Fédération, et le Comité fédéral a mandat de veiller à l'observation des principes du Parti.

III. — Congrès du Parti

13° La direction du Parti appartient au Parti lui-même, c'est-à-dire au Congrès national, qui se réunit chaque année;

14° Les délégués au Congrès national sont élus par les Congrès des Fédérations.

Chaque Fédération établit elle-même le mode de nomination de ses délégués;

15° Chaque Fédération a droit à une représentation proportionnelle au nombre de ses membres cotisants.

En conséquence, chaque Fédération aura :

1 mandat jusqu'à 100 membres cotisants;

2 mandats de 101 à 300 membres cotisants;

3 mandats de 301 à 500 membres cotisants;

4 mandats de 501 à 700 membres cotisants.

Et ainsi de suite, de 200 en 200 membres cotisants;

16° Lorsque le Congrès national est convoqué dans les quatre premiers mois de l'année, les mandats sont calculés sur le nombre des cartes du Parti délivrées au cours de l'année précédente.

A tout autre moment, les mandats sont calculés sur le nombre des cartes délivrées aux Fédérations, un mois au moins avant l'ouverture du Congrès national;

17° Les cartes du Parti n'entrent en compte dans le calcul des mandats que dans la mesure où le nombre des timbres, pris pour chacune d'elles, correspondra au moins aux deux tiers des mois écoulés depuis le dernier Congrès national, ou depuis la constitution de la Fédération ou du groupe, si cette constitution est postérieure au dernier Congrès;

18° Dans les délibérations du Congrès national, le vote par mandat est de droit s'il est réclamé par le dixième des délégués;

19° Le Congrès national doit être convoqué au moins trois mois à l'avance. Le Congrès ne peut se réunir deux ans de suite dans la même ville. Le Congrès désigne chaque année le lieu où se tiendra le Congrès suivant.

IV. — Conseil National

20° Dans l'intervalle des congrès nationaux, l'administration du Parti est confiée au Conseil national;

21° Le Conseil national est constitué par les délégués des Fédérations, la délégation collective du groupe socialiste au Parlement, la Commission administrative permanente élue par le Congrès national;

22° La représentation des Fédérations est calculée sur le nombre de leurs mandats au Congrès du Parti.

En conséquence, chaque Fédération aura :

- 1° Un délégué, de 1 à 5 mandats;
- 2° Un délégué de 6 à 10 mandats;
- 3° Un délégué de 11 à 15 mandats;

23° La délégation collective du groupe socialiste au Parlement est égale au dixième du nombre des délégués au Conseil national et ne peut être inférieure à 5;

24° La Commission administrative permanente comprend 23 membres élus directement au scrutin de liste et au vote secret par le Congrès national annuel;

25° Avant de procéder à toute élection, les délégués au Congrès national établissent, d'un commun accord, ou chargent une Commission d'établir une liste unique de candidats.

A défaut d'entente préalable, la minorité a droit, s'il y a lieu, à une représentation proportionnelle;

26° Nul ne peut être délégué au Conseil national, soit comme titulaire, soit comme suppléant, s'il n'est membre

du Parti depuis trois ans au moins, sauf pour les Fédérations nouvellement fondées;

27° Nul ne peut être délégué titulaire d'une Fédération au Conseil national s'il ne réside dans les limites territoriales de cette Fédération, exception faite pour les Fédérations d'outre-mer;

28° Les élus au Parlement ne peuvent pas être individuellement délégués au Conseil national : ils y sont représentés par une délégation collective, conformément aux articles 21 et 23. Ils ne peuvent pas faire partie de la Commission administrative;

29° Le Conseil national élit, parmi les membres de la Commission administrative permanente, un bureau, composé de 3 secrétaires, 1 trésorier et 1 trésorier adjoint. Ces fonctions sont rétribuées;

30° Le Conseil national sera convoqué en réunion ordinaire au moins une fois tous les deux mois, en réunion extraordinaire chaque fois que la demande en sera faite par le quart des membres du Conseil ou que la Commission administrative le jugera nécessaire.

La convocation sera adressée aux secrétaires des Fédérations huit jours au moins avant la date de la réunion;

31° Le Conseil national est chargé de la propagande générale; il exécute ou fait exécuter les décisions du Congrès national; il contrôle les militants, les élus et la presse du Parti; il prend toutes les mesures, même exceptionnelles, que peuvent exiger les circonstances;

32° Le Conseil national prépare les rapports, qui sont soumis tous les ans au Congrès national.

Ces rapports et l'ordre du jour du Congrès national sont publiés et adressés aux Fédérations un mois avant l'ouverture du Congrès;

33° Le Conseil national convoque, chaque année, le Congrès du Parti. Il peut, s'il en est besoin, réunir un Congrès national extraordinaire;

34° Le Conseil national établit le nombre des mandats de chaque Fédération au Congrès du Parti et prépare un rapport sur la validation des mandats;

35° Le Congrès national procède, avec le concours des Fédérations, à l'organisation matérielle du Congrès du Parti.

V. — Groupe Socialiste au Parlement

36° Le groupe socialiste au Parlement est distinct de toutes les fractions politiques bourgeoises et composé exclusivement des élus membres du Parti, désignés par leurs Fédérations;

37° Les membres du groupe acceptent la déclaration constitutive de l'unité socialiste, notamment les articles 1, 2 et 3, et se conforment à la tactique du Parti. Ils établissent eux-mêmes leur règlement;

38° Le groupe socialiste au Parlement présente, chaque année, un rapport au Congrès national. Ce rapport est transmis au Conseil national, publié et adressé aux Fédérations un mois au moins avant l'ouverture du Congrès;

39° Le groupe socialiste au Parlement verse au Conseil national une cotisation de 10 francs par membre et par mois.

Les Fédérations pourront verser directement cette cotisation. Elles en feront alors la déclaration expresse au Conseil national.

VI. — Conseillers Municipaux, Conseillers d'Arrondissement, Conseillers généraux

40° Dans les communes et les départements, les conseillers municipaux, les conseillers d'arrondissement, les conseillers généraux et, d'une manière générale, tous les élus, doivent, pour la propagande et pour l'action, donner leur concours aux groupes des communes et au Comité fédéral;

41° Chaque Fédération établit elle-même dans ses statuts la forme et le mode du concours que doivent lui prêter les élus et les militants;

42° Le groupe des membres du Parti Socialiste au Conseil Municipal de Paris verse, au Conseil national, une cotisation de 10 francs par membre et par mois.

VII. — Contrôle et Arbitrage

43° Les Fédérations, en adhérant au Parti, prennent l'engagement d'en faire respecter les principes et le programme, ainsi que les décisions des Congrès nationaux et internationaux;

44° Les Fédérations ne peuvent pas introduire dans leurs statuts de dispositions contraires au règlement du Parti;

45° Tout candidat doit signer un engagement par lequel il promet d'observer les principes du Parti et les décisions des Congrès nationaux et internationaux.

Cet engagement est rédigé et signé en deux exemplaires, dont l'un est déposé au secrétariat de la Fédération, l'autre au secrétariat du Conseil national;

46° Nul ne peut être candidat aux élections législatives s'il n'est membre du Parti depuis trois ans au moins;

47° Lorsqu'une demande de contrôle ou une plainte est introduite contre un membre du Parti, cette demande peut, selon les cas, être rejetée, donner lieu à un avertissement privé ou public, à un blâme ou à l'exclusion du Parti;

48° L'exclusion ne peut être prononcée que pour manquement grave aux principes des règlements du Parti;

49° Tout membre du Parti relève individuellement du contrôle de sa Fédération.

Toute demande de contrôle, tout conflit entre les groupes et les sections sont portés devant la Commission arbitrale.

Toutefois, il peut être fait appel des décisions du Comité fédéral devant le Congrès de la Fédération;

50° La Commission arbitrale est exclusivement composée de membres du Parti Socialiste et constituée sur les bases suivantes :

I. Chacune des parties désigne un nombre égal d'arbitres, deux ou trois par exemple.

II. Le Comité fédéral désigne un délégué, qui préside la Commission avec voix délibérative;

51° Lorsqu'un conflit se produit entre deux Fédérations ou intéresse plusieurs Fédérations, il sera arbitré par ces Fédérations. Si elles n'ont pu se mettre d'accord, elles auront recours au Conseil national, qui désignera un tiers arbitre;

52° Après avoir entendu les observations des parties intéressées et fait, s'il y a lieu, une enquête, la Commission rend une décision motivée.

Elle ne peut statuer sur une plainte ou sur une demande d'exclusion que conformément aux articles 47 et 48 du présent règlement;

53° La décision de la Commission arbitrale devient définitive si, soixante jours après que la décision a été motivée, il n'est pas fait appel devant le Congrès de la Fédération ou, s'il y a lieu, devant le Conseil national, et, en dernière instance, devant le Congrès du Parti;

54° L'appel est, dans tous les cas, suspensif; mais, faute de se pourvoir, dans le délai de soixante jours, devant la juridiction immédiatement supérieure, un membre exclu de son groupe ou de sa section est par là même exclu du Parti;

55° Chacun des élus parlementaires, en tant qu'élu, et l'ensemble du groupe, en tant que groupe, relèvent du contrôle du Conseil national.

Après avoir entendu les parties intéressées et s'être adressé à la Fédération dont relèvent les élus, le Conseil national pourra proposer au Congrès du Parti les sanctions prévues à l'article 47;

56° Le Congrès national juge en dernier ressort tous les cas qui sont portés devant lui. Il doit être saisi par un rapport des parties en cause, membres adhérents, fédérations, Conseil national, groupe socialiste au Parlement;

57° Si la question est en état, le Congrès national peut, après avoir entendu les parties intéressées, rendre, conformément aux articles 47 et 48, une décision motivée.

Le Congrès peut également ordonner une enquête nouvelle ou renvoyer l'affaire devant une Commission arbitrale, qu'il nomme lui-même et dont il règle les pouvoirs.

VIII. — Contrôle de la Presse

58° La liberté de discussion est entière dans la presse pour toutes les questions de doctrine ou de méthode; mais, pour l'action, tous les journaux, toutes les revues socialistes doivent se conformer aux décisions des Congrès nationaux interprétées par le Conseil national du Parti;

59° Les journaux et revues, qui sont ou seront la propriété du Parti, sont ou seront placés sous le contrôle politique et administratif du Conseil national, qui nomme les rédacteurs composant le comité de rédaction;

60° Les journaux et revues, qui sont ou seront la propriété d'une Fédération, sont ou seront placés sous

le contrôle politique et administratif du Congrès de cette Fédération et de son Comité fédéral;

61° Les journaux et revues qui, sans être la propriété du Parti, se réclament du socialisme, ou dont la direction politique appartient à un ou plusieurs membres du Parti Socialiste, doivent se conformer pour l'action aux décisions des Congrès nationaux et internationaux interprétés par le Conseil national. Les journaux seront tenus d'insérer, et en bonne place, les communications officielles du Parti;

62° Le Conseil national n'exerce, sur les journaux qui se réclament du socialisme, ou dont la direction politique appartient à un ou plusieurs membres du Parti, qu'un contrôle politique général.

Le Conseil national pourra rappeler ces journaux ou ces revues à l'observation de la politique du Parti, et, s'il y a lieu, après avoir appelé et entendu les rédacteurs responsables, proposer au Congrès national de déclarer rompus tous rapports entre ces journaux ou revues et le Parti;

63° Tout journaliste, comme tout membre du Parti, relève individuellement du contrôle de sa Fédération, du Conseil national et du Congrès national.

IV

APRÈS LE CONGRÈS DU GLOBE

Le Congrès de la Salle du Globe offrit un intérêt historique indéniable. Il correspondit, pour la France, à ce que fut pour l'Allemagne le Congrès de 1875. Désormais, le Socialisme français pouvait entreprendre une large action, à la fois parlementaire et extraparlémentaire. Mais était-il devenu révolutionnaire? Il est certain que les éléments réformistes allaient coexister avec les autres, que ceux qui croyaient à la transformation de la société par la légalité, au renouvellement du régime par une sorte d'automatisme, étaient encore nombreux. L'unité avait été faite sur un compromis. C'est sur ce compromis que vécut le Parti, de 1905 à 1914 — un compromis entre le pacifisme démocratique et le marxisme révolutionnaire. Cet arrangement pouvait durer en période normale, alors que le système capitaliste progressait d'année en année comme un fleuve au cours majestueux, et que, parallèlement à lui, se développait, par des poussées régulières, l'effectif du prolétariat organisé; mais la transaction devait fatalement craquer en phase de crise. La guerre donna le pas aux éléments réformistes, qui voulaient adapter le socialisme à la démocratie bourgeoise et reprendre sous d'autres formes l'utopisme de 1848. En même temps, elle surexcita les éléments révolutionnaires, qui, fidèles aux maximes de toujours, condamnaient les collaborations de classes et entendaient relever le marxisme traditionnel. Mais notre rôle n'est pas de relater les faits qui ont acheminé le socialisme français à la cassure. Nous nous bornerons, ayant retracé les préliminaires de l'unité, à présenter un bref tableau du Parti dans la période d'unité.

Les Effectifs

Au moment du Congrès du Globe (avril 1905), le chiffre des adhérents inscrits au Parti était de 34.688 (Seine 7.378, Nord 7.130, Gironde 1.785, Allier 1.116).

Lors du Congrès de Chalon (octobre 1905), il montait à 40.000.

Lors du Congrès de Limoges (novembre 1906), il est de 43.462 (Nord 8.300, Seine 6.987, Gard 2.210, Seine-et-Oise 1.737, Gironde 1.134, Bouches-du-Rhône, 1.113, Aube 1.050, Hérault 1.039).

A Nancy (août 1907) on atteint 48.237 (Nord 8.700, Seine 6.500, Pas-de-Calais 1.920, Gard 1.670, Gironde 1.433, Seine-et-Oise 1.325, Haute-Garonne 1.084, Haute-Vienne 1.084, Aube 1.050).

A Toulouse (octobre 1908), le total est de 49.348 (Nord 10.200, Seine 7.931, Pas-de-Calais 2.300, Gard 1.447, Seine-et-Oise 1.371, Gironde 1.308, Isère 1.061, Bouches-du-Rhône 1.060, Haute-Vienne 1.000).

A Saint-Etienne (août 1909), on monte à 51.692 (Nord 10.400, Seine 8.125, Pas-de-Calais 2.500, Gard 500, Isère 1.200, Gironde 1.188, Seine-et-Oise 1.125, Bouches-du-Rhône 1.076, Haute-Vienne 1.000).

A Nîmes (février 1916), le chiffre est de 53.928 (Nord 10.000, Seine 7.750, Pas-de-Calais 2.813, Gard 2.150, Bouches-du-Rhône, 1.867, Var 1.550, Rhône 1.350, Isère 1.313, Saône-et-Loire 1.188, Gironde, 1.156, Seine-et-Oise 1.138).

A Saint-Quentin (avril 1911), la progression aboutit au chiffre de 63.358 (Nord 11.525, Seine 8.750, Pas-de-Calais 2.837, Gard 2.600, Bouches-du-Rhône 2.140, Haute-Vienne 1.600, Gironde 1.502, Var 1.501, Isère 1.437, Allier 1.287).

A Lyon (février 1912), le total est de 63.657 (Nord 11.530, Seine 8.500, Gard 2.300, Pas-de-Calais 2.300, Bouches-du-Rhône 2.075, Gironde 1.625).

A Brest (mars 1913), on touche à 68.864 (Nord

12.235, Seine 10.000, Pas-de-Calais 2.425, Gard 2.400, Gironde 1.900, Haute-Vienne 1.800).

A Amiens (janvier 1914), on atteint à 72.765 (Nord 12.310, Seine 11.020, Pas-de-Calais 3.225, Gard 2.400, Gironde 2.212, Haute-Vienne 2.050).

Enfin, à Paris (juillet 1914), le total est de 90.725, la campagne électorale qui s'est accomplie entre les Congrès d'Amiens et de Paris ayant apporté un très fort appoint d'éléments nouveaux.

On a gagné 5.312 adhérents de la salle du Globe à Chalon, 3.462 de Chalon à Limoges, 4.475 de Limoges à Nancy, 1.111 de Nancy à Toulouse, 2.344 de Toulouse à Saint-Etienne, 2.296 de Saint-Etienne à Nîmes, 9.430 de Nîmes à Saint-Quentin, 299 de Saint-Quentin à Lyon, 5.246 de Lyon à Brest, 3.901 de Brest à Amiens, près de 18.000 d'Amiens à Paris.

En 1914, le département du Nord comptait 6,5 adhérents pour 1.000 habitants. Venaient ensuite : le Gard avec 5,7, la Haute-Vienne avec 5,3, l'Aube avec 4,9, le Vaucluse avec 4,5, les Ardennes avec 4,1, les Pyrénées-Orientales avec 2,9, la Seine avec 2,8.

Les Résultats électoraux

Bien que l'on ne puisse attribuer aux élections une valeur essentielle, elles constituent un coup de sonde dans l'opinion et mesurent en quelque façon, la propagande du Parti.

Au scrutin législatif de 1906, le total des voix obtenues était de 878.000; 52 députés socialistes étaient élus.

Le scrutin législatif de 1910 donnait 1.106.000 voix et 76 sièges.

Le scrutin législatif de 1914 assurait au socialisme 1.398.000 voix et 103 sièges.

Mais il y a lieu d'ajouter que les seconds tours, qui avaient toujours renforcé le groupe parlementaire comportaient d'inévitables coalitions, d'autres

partis accordant alors leurs bulletins aux candidats socialistes et imposant par suite à ces derniers des réserves lorsqu'ils n'étaient pas tentés d'en formuler eux-mêmes. Le groupe parlementaire était toujours plus enclin que la masse des adhérents aux combinaisons politiques, et plus spécialement au bloc des gauches.

Les Journaux

A la veille de la guerre, le Parti socialiste disposait :

1° D'un grand quotidien central (*L'Humanité*, fondée en 1904 par Jean Jaurès et dirigée par lui);

2° De trois quotidiens régionaux (*Le Droit du Peuple*, de Grenoble, fondé en 1897; *Le Populaire du Centre*, de Limoges, fondé en 1904; *Le Midi Socialiste*, de Toulouse, fondé en 1908); de trois revues (*La Revue Socialiste*, *Le Mouvement Socialiste*, *Le Socialisme*); d'un hebdomadaire à importante circulation (*La Guerre Sociale*); de cinq bi-hebdomadaires et de soixante-six hebdomadaires.

V

LES CONGRÈS

Pour caractériser les tendances du Parti socialiste unifié, il suffit d'analyser les débats et les discours de ses Congrès, où s'exprimèrent ses pensées collectives. Nous ne nous attacherons, bien entendu, qu'aux Congrès nationaux, les Congrès internationaux relevant d'une autre étude.

Chalon

Le Congrès de Chalon fut le premier qui suivit celui du Globe, où avait été réalisée l'unité. Cette dernière ne fut pas un instant mise en cause, les diverses tendances cherchant en effet la conciliation plutôt que le développement des litiges inévitables.

Le problème de la tactique électorale, qui tint une si grande place dans l'ancien Parti — et pour plusieurs raisons — absorba presque la totalité des séances. Il y avait peu de mois que la rupture s'était accomplie entre certains éléments du Parti et le Parti radical, et, par ailleurs, les élections de 1906 étaient proches. La charte d'unité et le règlement avaient fixé des conditions générales, sans descendre naturellement aux détails de l'action.

La plupart des Fédérations firent valoir, à Chalon, que la participation au débat électoral n'était qu'une occasion à utiliser au mieux pour la propagande et le recrutement; la question de propriété devait donc être mise au premier plan. Mais poserait-on des candidatures dans toutes les circonscriptions afin de mieux marquer l'affirmation socialiste, ou bien choisirait-on les circonscriptions où la bataille serait engagée, afin d'éviter tout éparpillement de forces? En outre, quelle serait l'attitude des Fédérations au second tour?

Le Congrès de Chalon décida que c'était le devoir du Parti de présenter partout, au premier tour, des candidatures de classe et d'organiser partout l'action

électorale. On admettait pourtant que, dans certains cas, l'insuffisance des ressources, le manque de propagandistes pourrait rendre provisoirement et localement impossible cette action électorale.

Pour le second tour : « considérant que toute action, électorale ou autre, d'un parti de classe comme le Parti socialiste, doit toujours, au second comme au premier tour, être déterminé exclusivement par l'intérêt supérieur de la classe qu'il représente et dont il poursuit l'affranchissement;

« Considérant que l'action de classe du prolétariat est liée au maintien et au développement des libertés politiques et économiques;

« Considérant que, par la république maintenue et développée, la libération des travailleurs sera aux mains des travailleurs eux-mêmes, s'ils savent en user enfin pour leur organisation et leur émancipation;

« Le Congrès s'en remet avec confiance aux Fédérations du soin de décider de leur attitude au second tour, au mieux des intérêts du prolétariat et de la république sociale. »

Le Congrès arrêta en outre qu'un manifeste commun aux candidats serait affiché dans toutes les circonscriptions et qu'il insisterait sur la substitution de la propriété sociale à la propriété capitaliste.

Le manifeste déclara en effet que l'émancipation ouvrière n'était possible que par l'avènement de la propriété sociale. « Cette unique solution du problème de la servitude, de la misère ouvrière et humaine, le Parti socialiste est le seul qui la reconnaisse, la proclame, la poursuive avec vous et pour vous, travailleurs, ouvriers et paysans. » Le manifeste énumérait les réformes immédiates qui étaient revendiquées par le prolétariat : limitation à huit heures de la journée de travail, extension du droit syndical à tous les employés de l'Etat, du département et de la commune, assurances sociales, impôt progressif sur le revenu et les successions, retour à la nation des mo-

nopoles, scrutin de liste avec R. P., mais il ajoutait que ces réformes ne valaient que comme moyen d'accroître la puissance ouvrière de revendication totale.

Limoges

Le Congrès de Limoges (novembre 1906) prit d'abord acte de la résolution votée au Conseil National de mars, et qui visait M. Aristide Briand.

« En réponse aux affirmations de la presse qu'un socialiste aurait été appelé à faire partie du prochain ministère, le Conseil National rappelle que, par le fait de participer ou de négocier sa participation à un gouvernement bourgeois, ce socialiste se met lui-même hors du Parti. »

Puis le Congrès aborda le problème des rapports entre le socialisme et les syndicats, un vieux problème que posait devant lui la Fédération du Nord.

Deux motions furent finalement mises en balance.

Celle du Nord disait : « Considérant que c'est la même classe, le même prolétariat qui s'organise et agit, qui doit s'organiser et agir en syndicat ici, sur le terrain corporatif, en parti socialiste, là, sur le terrain politique;

« Que, si ces deux modes d'organisation et d'action de la même classe ne sauraient être confondus, distincts qu'ils sont et doivent rester de buts et de moyens, ils ne sauraient s'ignorer, s'éviter, à plus forte raison s'opposer sans diviser mortellement le prolétariat contre lui-même et le rendre incapable d'affranchissement;

« Le Congrès déclare :

« Il y a lieu de pourvoir à ce que, selon les circonstances, l'action syndicale et l'action politique des travailleurs puissent se concerter et se combiner. »

La motion du Tarn était ainsi conçue :

« Le Congrès, considérant que la classe ouvrière ne pourra s'affranchir pleinement que par la force combinée de l'action politique et de l'action syndi-

cale, par le syndicalisme allant jusqu'à la grève générale et par la conquête de tout le pouvoir politique en vue de l'expropriation générale du capitalisme;

« Convaincu que cette double action sera d'autant plus efficace que l'organisme politique et l'organisme syndical auront leur pleine autonomie;

« Prenant acte de la résolution du Congrès d'Amiens, qui affirme l'indépendance du syndicalisme à l'égard de tout parti politique, et qui assigne en même temps au syndicalisme un but que le socialisme seul, comme parti politique, reconnaît et poursuit;

« Considérant que cette concordance fondamentale de l'action politique et de l'action économique du prolétariat amènera nécessairement, sans confusion, ni subordination, ni défiance, une libre coordination entre les deux organismes;

« Invite tous les militants à travailler de leur mieux à dissiper tout malentendu entre la C. G. T. et le Parti socialiste. »

La motion du Nord recueillit 130 mandats; celle du Tarn, 148.

Le Congrès de Limoges ouvrit en outre un important débat sur la question du militarisme et de la guerre. Ce débat fut soulevé par la Fédération de l'Yonne, qui avait épousé les idées développées à cet égard par Gustave Hervé et qui allaient, plusieurs années durant, créer un « classement » dans le Parti. Elles étaient, en fait, discutées depuis le Congrès de la salle du Globe.

Trois motions étaient en présence :

Celle de l'Yonne, qui obtint 31 mandats, « répudiant le patriotisme bourgeois et gouvernemental qui affirme mensongèrement l'existence d'une communauté d'intérêts entre tous les habitants d'un même pays », proclamait que le devoir des socialistes était de ne se battre que pour constituer le régime collectiviste ou communiste, et invitait tous les citoyens à répondre à toute déclaration de guerre par la grève générale et l'insurrection.

La motion de la Seine, qui était double, réunît 153 mandats. Dans sa première partie, elle confirmait les résolutions des Congrès antérieurs de l'Internationale pour l'action contre le militarisme et l'impérialisme, pour rappeler à la classe ouvrière et tous les pays qu'un gouvernement ne peut menacer l'indépendance d'une nation étrangère sans attentat contre cette nation, sa classe ouvrière et la classe ouvrière internationale; que la nation et sa classe ouvrière menacées ont le devoir impérieux de sauvegarder leur indépendance et autonomie contre cet attentat...; que la politique antimilitariste et uniquement défensive du Parti lui commande de poursuivre le désarmement de la bourgeoisie et l'armement de la classe ouvrière par l'armement général du peuple.

Dans sa seconde partie, la motion évoquait la solidarité internationale des prolétaires. Elle les invitait, à un moment où un conflit semblait menacer, à décider les mesures pour l'éviter, et à en rendre possible l'exécution, au moyen d'une action combinée, qui mit en activité, dans chaque pays, l'énergie et l'effort de la classe ouvrière et du Parti pour la prévention de la guerre par tous les moyens, depuis l'intervention parlementaire, l'agitation publique, les manifestations populaires, jusqu'à la grève générale et à l'insurrection.

Une motion du Nord rassembla 98 mandats. Elle rappelait aux travailleurs qu'ils ne doivent pas attendre une déclaration de guerre pour lui opposer une insurrection tardive et problématique. Ils ne doivent pas remettre à la bourgeoisie le gouvernement qui dépend d'eux, mais se saisir du pouvoir politique.

La motion du Nord se référait encore aux résolutions des Congrès internationaux, qui considéraient la guerre et le militarisme comme des effets nécessaires du régime capitaliste, et qui en attendant la destruction de ce régime, préconisaient une action prolétarienne internationale pour la réduction du service et

le refus des crédits, ainsi que pour l'armement général du peuple.

Nancy

Le Congrès de Nancy, qui précéda immédiatement le Congrès international de Stuttgart (août 1907), rouvrit le même débat. La motion de l'Yonne recueillit cette fois 41 mandats; celle de la Dordogne, qui ressemblait pour l'esprit à la motion présentée, l'année précédente, par le Nord, 123; et enfin, l'ancienne motion de la Seine, double comme nous l'avons dit, 251 dans sa première partie, 169 dans sa seconde.

La discussion des rapports des syndicats et du Parti fut renouvelée et portée sur un terrain élargi.

La motion de la Fédération du Tarn, reprise par le Cher, obtint 167 mandats, tandis que celle du Nord, reprise par la Dordogne, en obtenait 141.

On adopta encore des rapports sur la politique coloniale, sur le suffrage des femmes, sur l'émigration et sur l'immigration. La motion votée sur la politique coloniale proclamait l'hostilité du Parti au colonialisme, qui est une conséquence du régime capitaliste. Elle affirmait le devoir du Parti de dénoncer les effets de ce colonialisme, d'en souligner les scandales, de signaler les aggravations de crises qu'il comporte.

En ce qui touche l'immigration, le Parti réclamait la suppression des lois d'arbitraire policier en même temps que l'extension aux étrangers de la protection ouvrière. Il demandait que les travailleurs étrangers ne pussent être payés à un taux inférieur.

Toulouse

Le Congrès de Toulouse (octobre 1908), qui s'ouvrit en pleine réaction clémenciste, consacra ses séances à peu près exclusivement à l'action générale du Parti. Une résolution d'unanimité fut votée, après un long débat, au cours duquel 26 orateurs exprimèrent

toutes les tendances : c'était Jaurès qui était le rapporteur.

Comme elle caractérise exactement l'orientation de l'ancien Parti, il est utile de la reproduire ici :

« Le Parti socialiste, parti de la classe ouvrière et de la révolution sociale, poursuit la conquête du pouvoir politique pour l'émancipation des prolétaires par la destruction du régime capitaliste et la suppression des classes.

« Il rappelle sans cesse au prolétariat, par sa propagande, qu'il ne trouvera le salut et l'entière libération que dans le régime collectiviste et communiste : il porte cette propagande dans tous les milieux pour susciter partout l'esprit de revendication et de combat. Il amène la classe ouvrière à un effort quotidien, à une action continue pour améliorer ses conditions de vie, de travail et de lutte, pour conquérir des garanties nouvelles, de nouveaux moyens d'action.

« Précisément parce qu'il est un parti de révolution, précisément parce qu'il n'est pas arrêté, dans sa revendication incessante, par le droit, périmé à ses yeux, de la propriété capitaliste et bourgeoise, il est le parti le plus essentiellement, le plus activement réformateur, le seul qui puisse donner à chacune des revendications ouvrières son plein effet, le seul qui puisse faire toujours de chaque réforme, de chaque conquête, le point de départ et le point d'appui de revendications plus étendues et de conquêtes plus hardies; et quand il signale à la classe ouvrière, avec l'utilité, la nécessité, la bienfaisance de chaque réforme, les limites aussi que lui impose le milieu capitaliste même, ce n'est pas pour le détourner de l'effort immédiat de réalisation, c'est pour l'amener à conquérir des réformes nouvelles et pour lui rendre toujours présente et sensible, jusque dans l'effort incessant d'amélioration, la nécessité de la réforme totale, de la transformation décisive de la propriété.

« Cette transformation est préparée par le mouvement même des forces productives.

« L'évolution du mode de production capitaliste, son extension à toutes les parties du monde, l'accumulation et la concentration des capitaux, les progrès de l'outillage et de la technique mettant à la disposition de l'humanité des forces de production capables de pourvoir largement à tous les besoins, rendent possible l'émancipation de la classe salariée par la reprise de tous les moyens de production et d'échange qu'elle met en œuvre actuellement pour le profit d'une petite minorité d'individus, et qui seront alors collectivement appliqués à la satisfaction des besoins de la collectivité.

« Parallèlement à ce mouvement des forces productives, doit se développer un immense effort d'éducation et d'organisation du prolétariat.

« C'est dans cet esprit que le Parti socialiste reconnaît l'importance essentielle de la création et du développement des organismes ouvriers de lutte et d'organisation collective (syndicats, coopératives, etc.), éléments nécessaires à la transformation sociale.

« Pour ces combats, pour ces conquêtes, le Parti socialiste emploie tous les moyens d'action, en réglant l'usage par la volonté réfléchie d'un prolétariat fortement organisé.

« Le prolétariat progresse et se libère par son effort direct, par son action directe, collective et organisée, sur le patronat et les pouvoirs publics, et cette action directe va jusqu'à la grève générale employée à la défense des libertés ouvrières menacées, à de grandes revendications ouvrières et à tout effort d'ensemble du prolétariat organisé, en vue de l'expropriation capitaliste.

« Comme toutes les classes exploitées au long de l'histoire, le prolétariat affirme son droit de suprême recours à la force insurrectionnelle, mais il ne confond pas avec ces vastes mouvements collectifs, qui ne peuvent surgir que de l'émotion générale et profonde du prolétariat, des escarmouches où les tra-

vailleurs se jetteraient à l'aventure contre toutes les forces de l'Etat bourgeois.

« Il s'applique, d'un effort délibéré, constant, à la conquête du pouvoir politique; il oppose à tous les partis de la bourgeoisie, à leurs programmes de rétrogrades, ou vagues, ou fragmentaires, la pleine affirmation collectiviste et communiste, et l'effort incessant de libération du prolétariat organisé, et il considère comme un devoir essentiel de ses militants, de travailler, par l'action électorale, à accroître la puissance parlementaire et législative du socialisme. »

Saint-Etienne

Le Congrès de Saint-Etienne (avril 1909) avait inscrit à son ordre du jour la campagne électorale de 1910 et la question agraire.

Le Comité exécutif du Parti radical et radical-socialiste avait convié le Parti à négocier avec lui les conditions d'un accord pour le deuxième tour. On décida de n'y point donner suite. Mais les uns, tels que Breton, préconisaient la politique du Bloc, tandis qu'Hervé défendait la tactique du maintien systématique au deuxième tour.

En réalité, on décida de rester fidèle au statu quo, la thèse hervéiste étant rejetée par 164 mandats contre 51 et 30 abstentions.

Le débat sur la question agraire fut long et important. Il est un de ceux qui ont toujours, et le plus justement, préoccupé les partis socialistes et ensuite le Parti communiste, dans un pays où l'élément rural est demeuré considérable et où son rôle en période révolutionnaire ne saurait, par suite, être négligé. Déjà le Parti ouvrier s'était attaché à élaborer un programme en 1882.

C'est la Fédération de la Haute-Vienne qui avait demandé que la question agraire fût à nouveau discutée. Le Congrès de Limoges avait désigné une commission d'enquête, et c'étaient les résultats de

cette enquête qui étaient soumis au Congrès de Saint-Etienne. 26 orateurs prirent part au débat.

La Commission des résolutions proposa au Congrès la motion suivante :

« I. Le Congrès décide de ne pas clore la discussion sur la propagande agraire, de la continuer au prochain Congrès; il renvoie toutes les motions déposées sur la propagande agraire à une Commission spéciale, qui sera chargée de préparer une déclaration générale à soumettre au prochain Congrès National, et devant déterminer les idées directrices de la propagande et de dresser le cahier des revendications immédiates à soutenir dans l'intérêt des travailleurs de la terre.

« II. Si la dite Commission ne peut arriver à une entente, il sera établi un rapport et un texte distinct pour la majorité et la ou les minorités.

« III. La Commission spéciale sera composée : 1° De la C. A. P; 2° d'une délégation du groupe parlementaire nommée par ce groupe; 3° de citoyens nommés par le Congrès. »

Nîmes

Le Congrès de Nîmes (février 1910) discuta le projet de loi des retraites ouvrières qui, en réalité, mettait aux prises les tendances.

Ce projet, que combattait la C. G. T., reposait sur le principe de la triple contribution de l'Etat, des salariés et des patrons; une fraction du Parti acceptait les bases de la réforme qu'elle prétendait améliorer par la suite; une autre fraction la rejetait purement et simplement, en alléguant qu'elle constituait une duperie pour la classe ouvrière, grevée d'un nouvel impôt, tandis que l'âge prévu excluait de toute compensation la masse des travailleurs.

Deux motions se trouvaient en présence.

La motion Vaillant, tout en estimant criticables nombre de dispositions, estimait que le projet consti-

tuait une reconnaissance du droit à l'existence, et concluait au vote. Mais les élus feraient une déclaration, annonçant que le Parti mènerait une énergique propagande pour obliger le Parlement à combler les lacunes de la loi et à en atténuer les vices.

Le Parti s'efforcera d'améliorer ce texte dans le sens d'une véritable assurance ouvrière contre l'invalidité, la maladie, le chômage. Il réclamerait l'abaissement de l'âge, l'augmentation de la part contributive de l'Etat, l'organisation du contrôle ouvrier, le placement des fonds, sous ce contrôle, dans des œuvres d'intérêt ouvrier.

La motion obtint 193 mandats contre 156 à un autre texte qui, après avoir affirmé la volonté du Parti de réaliser les retraites ouvrières en faveur du prolétariat, dénonçait le projet comme une spéculation bourgeoise. En conséquence, et d'accord avec la C. G. T., on repoussait le projet.

Le Congrès de Nîmes renouela les résolutions antérieures relatives à la tactique électorale, puis il renvoya à une autre session, qui devait se tenir à Paris, le reste de son ordre du jour.

Paris

Ce Congrès de Paris (juillet) précédait le Congrès international de Copenhague.

Il décida que les groupes parlementaires devraient, partout, déposer des propositions de loi contre la peine de mort.

En ce qui touchait le chômage, la motion adoptée le déclarait inséparable du mode de production capitaliste, mais elle estimait cependant qu'il appartenait à la classe ouvrière, afin d'accroître sa force de résistance et de combat, de travailler à réduire les effets de ce fléau. L'action internationale des travailleurs devait intervenir ici. Le Parti réclamait l'établissement d'enquêtes menées d'accord par les syndicats et les administrations publiques. Il mettrait

celles-ci en demeure de mieux organiser les travaux publics afin d'éviter les crises qui résultent d'un brusque appel de main-d'œuvre sur un point du territoire. Il revendiquerait la réduction des heures de travail et lutterait contre le marchandage et contre le travail aux pièces. Il ferait campagne en vue de l'institution d'un vaste système d'assurances sociales.

Dans une autre résolution, le Congrès reconnaissait la nécessité de la législation ouvrière nationale et internationale, étant entendu que seule la société socialiste pourrait affranchir totalement les travailleurs. L'un des principaux obstacles aux réformes ouvrières réside dans les armements incessants, qu'il importe de combattre en refusant partout les budgets militaires. La législation ouvrière ne deviendra efficace que si elle est internationale. Le Parti ne saurait souscrire à aucune mesure instituant une inégalité entre les travailleurs français et étrangers. Il recommandait aux prolétaires le maximum d'organisation sur le terrain politique et sur le terrain économique.

Sur le problème qui apparaissait de plus en plus pressant, de la paix et de la guerre, le Congrès de Paris adopta deux textes. Le premier, signé par Vaillant, recueillit l'unanimité :

« Au cas où il y aurait une menace de conflit entre deux ou plusieurs pays, s'il y a hésitation ou retard de décision de leurs partis nationaux consultés, le secrétaire du Bureau socialiste international, sur la demande d'au moins un des prolétariats intéressés, convoquera d'urgence le Bureau socialiste international et la Commission socialiste interparlementaire, qui devront aussitôt se réunir, soit à Bruxelles, soit en tout autre lieu qui, suivant les circonstances, paraîtrait mieux convenir. »

Le second texte, déposé par la majorité de la Seine, ne trouva contre lui qu'une faible minorité de mandats.

Il affirmait que la guerre ne prendrait fin qu'avec l'ordre capitaliste, et, qu'en attendant, l'Internatio-

nale ouvrière constituait la meilleure ligue pour la sauvegarde de la paix. Mais elle ne saurait se désintéresser des tentatives faites en dehors d'elle pour garantir cette même paix. Elle agirait sur les gouvernements, sans nourrir aucune illusion, pour assurer le fonctionnement le plus généralisé des cours d'arbitrage. Elle favoriserait le développement d'un enseignement à base scientifique, pour préparer des générations affranchies de préjugés militaires et chauvins. Elle ferait effort pour poursuivre le désarmement simultané des nations.

Le Congrès rejeta une motion de la minorité de la Fédération de la Seine qui disait :

« Le Congrès déclare ne point de soucier des mesures législatives, lesquelles demeurent toujours insuffisantes, et s'en rapporte uniquement à l'action révolutionnaire de la classe ouvrière pour empêcher tout conflit international. »

Enfin, une discussion importante eut lieu entre la tendance qui attribuait une valeur propre à la coopération et celle qui ne lui assignait aucune vertu socialiste si cette coopération n'était reliée à l'action générale du Parti. La première thèse recueillait 202 voix et la seconde 142.

Saint-Quentin

Le Congrès de Saint-Quentin (avril 1911) discuta la nationalisation des réseaux ferrés et les régies municipales.

Sur le premier point, à l'unanimité, il vota une décision invitant le groupe socialiste et la C. A. P. à rechercher sous quelle forme, dans quelles conditions et par quels moyens, pourrait être réalisée, dans l'intérêt du public et des cheminots, la reprise par la nation du monopole des transports.

Sur le second, il estima que la bataille pour la conquête des hôtels de ville n'est qu'une partie de la bataille ouvrière. Seule la transformation générale

de la propriété assurera l'affranchissement prolétarien. Mais l'action municipale peut ajouter à la force de combat des travailleurs. Dans les circonstances actuelles et chaque fois que cela est possible, c'est par la municipalisation des travaux et services municipaux, gérés avec la collaboration de la classe ouvrière, syndicalement et coopérativement organisée, que cette organisation peut être au mieux réalisée. Les travailleurs qui y sont employés doivent avoir toutes les garanties de travail, de sécurité et de liberté. Les services doivent être établis d'abord au profit de la population ouvrière.

Le Congrès se prononça encore pour le système le plus exact de R. P. Il renvoya à un autre Congrès le problème agraire.

Paris

Au mois de novembre 1911, à Paris, eut lieu un court Congrès — il dura deux jours — où il fut procédé à une révision des statuts.

Lyon

Le Congrès de Lyon suivit celui-ci de quelques mois (février 1912).

Un débat important s'y produisit, qui concernait les rapports du Parti avec la C. G. T. Le 2 décembre 1911, deux députés, Ghesquière et Compère-Morel, avaient prononcé des discours à la Chambre pour condamner la tactique de la C. G. T., alors révolutionnaire, et ces discours soulevaient de vives critiques — celles de Jaurès en particulier.

La discussion au Congrès de Lyon se termina par le vote d'une motion qui, à la vérité, n'était pas très explicite, et aux termes de laquelle le Congrès reconnaissait que les deux députés incriminés avaient voulu servir les intérêts de la classe ouvrière, mais leur rappelait les décisions antérieures des Congrès nationaux et internationaux.

Un autre débat s'ouvrit sur la franc-maçonnerie. Une motion, qui réunit 1.505 mandats, autorisa les membres du Parti à adhérer à des organisations d'ordre philosophique, éducatif ou moral, du moment où ils ne se mettraient pas en désaccord avec les principes du Parti.

Une autre motion, qui recueillit 927 mandats, invitait les socialistes à se consacrer tout entiers à la propagande du Parti. Une troisième (105 mandats) réclamait des socialistes francs-maçons leur rupture avec la Franc-Maçonnerie.

Brest

Le Congrès de Brest (mars 1913) fut écourté par les conjonctures politiques. Il procéda à une importante discussion sur la loi de trois ans et sur les armements qui, au milieu d'une Europe menacée par la guerre, par le déchaînement des militarismes adverses, préoccupaient le prolétariat.

Le texte qui fut adopté en conclusion, après des discours de Vaillant et de Pressensé, disait :

« Le 10^e Congrès... Constatant que le développement des armements et le vote de la loi de trois ans seraient considérés par la nation comme les preuves évidentes et caractéristiques d'une politique nationaliste et chauvine;

« Considérant que le seul moyen d'assurer la défense nationale est d'instaurer des milices par l'armement général, et que toute diminution du service militaire est un pas dans cette voie, que la prolongation du séjour des jeunes soldats en caserne en est la négation;

« Considérant que les charges provoquées par la paix armée, dangereuses pour le peuple et mortelles pour la vie économique et sociale des nations, ne peuvent diminuer qu'autant que l'arbitrage développé et consolidé règlera tous les différends internationaux

dont la disparition est subordonnée à la disparition du régime capitaliste lui-même.

« Considérant que deux grands peuples, comme l'Allemagne et la France, peuvent donner le signal du désarmement parallèle et simultané par un accord loyalement et publiquement affirmé :

« Le Congrès se félicite de l'action commune des Partis socialistes allemand et français et se solidarise avec les socialistes alsaciens-lorrains qui, traduisant le vœu de la population entière de l'Alsace-Lorraine, ont affirmé ne vouloir à aucun prix d'une revanche qui mettrait la France et l'Allemagne aux prises;

« Donne mandat au groupe socialiste parlementaire et à la Commission administrative permanente de mener dans le Parlement et dans le pays l'action la plus énergique et la plus résolue pour l'entente franco-allemande, l'arbitrage international, les milices nationales, et contre la loi de trois ans. »

Amiens

Le Congrès d'Amiens se tint en janvier 1914, c'est-à-dire peu de temps avant les élections générales.

Le problème agraire, qui était à l'ordre du jour, fut, une fois de plus, renvoyé, et tout le débat porta sur la tactique électorale.

La résolution finale fut défendue par Jaurès. Elle disait que le Parti demeurerait irrévocablement attaché à une politique qui l'opposait à tous les partis de la bourgeoisie. Il se prononçait contre la reconstitution du bloc, mais il distinguait, entre les partis bourgeois, ceux qui menacent le plus la classe ouvrière et le socialisme. Il savait quelles avaient été les complicités dans l'aventure marocaine, mais il détestait entre tous le militarisme impérialiste et le nationalisme réacteur. Il signalait le danger du briandisme, briseur de grève et père de la loi de trois ans. Le Parti devait combattre à fond cette loi, répondre à l'appel

de l'Internationale à Bâle et travailler au rapprochement franco-allemand.

Le Parti se prononçait encore pour la R. P., préface de la révision constitutionnelle. Au premier tour de scrutin, il aurait partout son candidat; au second, il donnerait son concours aux candidats des autres partis, dans la mesure de la netteté de leur opposition aux trois ans, au chauvinisme, à la coalition cléricale et militaire. Les Fédérations statueraient sous le contrôle de la C. A. P.

La résolution fut adoptée à l'unanimité.

Paris

Le Congrès de Paris, en juillet 1914, fut le dernier d'avant guerre. Il s'ouvrait quelques jours avant la crise mondiale, et l'atmosphère était déjà singulièrement orageuse. Tous les impérialismes bourgeois étaient aux prises, et l'on pouvait prévoir que les événements de Sarajevo mettraient la paix à l'épreuve. Ce fut de la guerre et de la paix surtout qu'il fut question, de la résistance que le prolétariat pourrait opposer aux fauteurs de conflit, des moyens d'action qu'il adopterait. Les thèses qui s'étaient heurtées dans les Congrès nationaux et internationaux se rencontrèrent une fois de plus; la discussion s'engagea sur l'amendement Vaillant-Keir-Hardie, qui était ainsi conçu :

« Le Congrès considère comme particulièrement efficace la grève générale, surtout dans les industries qui fournissent à la guerre ses instruments : armes, munitions, transports. »

Vaillant, Jaurès, Guesde, beaucoup d'autres encore prirent la parole.

La motion, qui fut votée par 1.670 mandats contre 1.184, incorporait à la résolution du Congrès international de Copenhague la résolution Vaillant-Keir-Hardie transformée.

La résolution de Copenhague disait que la guerre ne finirait qu'avec le régime capitaliste. Les ouvriers devaient faire la lumière sur les causes des guerres; les groupes parlementaires, refuser tous les crédits. On préconisait l'arbitrage obligatoire, le désarmement général, l'abolition de la diplomatie secrète, la publication des traités passés.

Ici intervenait un nouveau texte.

« Entre les moyens employés pour prévenir et empêcher la guerre et imposer aux gouvernements le recours à l'arbitrage, le Congrès considère comme particulièrement efficace la grève générale, simultanément et internationalement organisée dans les pays intéressés, ainsi que l'agitation et l'action populaires sous les formes les plus actives. »

Enfin l'on reprenait le texte de Copenhague : « Si la guerre éclatait, le devoir des classes ouvrières était d'utiliser les événements pour précipiter la chute du capitalisme. »

La motion de la minorité s'en référait, purement et simplement, aux décisions de Stuttgart, de Copenhague et de Bâle.

C'est ici que doit s'arrêter ce bref aperçu de l'histoire de l'ancien Parti Socialiste. On ne pourrait poursuivre plus avant sans empiéter sur l'histoire même du Parti Communiste, qui s'est officiellement constitué à Tours, mais dont les éléments s'étaient formés et préparés durant les années de guerre.

CONCLUSION

Dans la mesure où la doctrine de l'ancien Parti était marxiste, le Parti Communiste prolonge ce dernier. Ce n'est pas lui qui a fait scission, c'est la minorité, qui représentait la droite et une fraction du centre de l'ancien Parti.

La guerre a opéré, en France, comme partout ailleurs, le tri nécessaire entre les éléments qui, fidèles au marxisme intégral, professaient et pratiquaient la lutte des classes, et les éléments qui, en la proclamant en principe, l'abandonnaient dans la réalité.

La période de crise, qui avait duré, en France, depuis l'entrée de M. Millerand dans le cabinet Waldeck-Rousseau jusqu'au Congrès d'Amsterdam ou, si l'on préfère, jusqu'au Congrès de la Salle du Globe, à Paris, avait manifesté des oppositions fondamentales de tendances. Il y avait, d'un côté, ceux qui se ralliaient pleinement à la conception et aux conclusions du Manifeste des Communistes et qui assignaient leur valeur entière aux idées de l'antagonisme des classes et de l'entente internationale des travailleurs. Il y avait, d'un autre côté, ceux qui rattachaient le socialisme à la démocratie formelle, qui le tenaient pour un prolongement de celle-ci, qui considéraient le parlementarisme, sinon comme l'instrument unique, du moins comme l'un des instruments de la libération, et qui regardaient l'internationalisme comme un idéal lointain et une affirmation verbale. C'est sous le couvert d'une entière bonne foi que la juxtaposition des deux Partis avait été accomplie, mais de Congrès en Congrès, on s'apercevait mieux qu'il subsistait de profondes diversités dans les notions et dans les méthodes. La cassure avec la classe bourgeoise n'était pas totale; les débats sur la tactique électorale, toujours renouvelés, montraient quelle importance l'électoralisme gardait aux yeux du Parti Unifié. La collabo-

ration au pouvoir bourgeois demeurait une possibilité, aux termes mêmes des résolutions de Congrès. Le pacifisme bourgeois, en dépit de certaines formules, animait les motions qui visaient la résistance à la guerre et l'exploitation éventuelle des conflits internationaux. Le pacte d'unité était un compromis entre le vieux socialisme utopique et étatiste d'avant 1848 et le marxisme; le réformisme et l'action révolutionnaire pouvaient également se déduire des textes qui sortaient des délibérations annuelles et qui, d'habitude, ingénieusement balancés, s'ingéniaient à concilier les contraires. Mais cette caractéristique était celle de la II^e Internationale tout entière — une Internationale de transition, qui a eu son rôle, ses grandes journées, des militants illustres, et dont l'attitude pouvait s'expliquer par les conditions mêmes de l'époque. La guerre et la crise mondiale ont créé un cadre nouveau, imposé des devoirs plus précis au prolétariat français comme au prolétariat universel. L'avènement des Partis Communistes, la constitution de la III^e Internationale ont correspondu à une situation générale transformée.



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
I. — LA PREMIÈRE PHASE : De la Commune au Congrès de Marseille	7
II. — ORGANISATIONS ET SCISSIONS.	9
Le Parti ouvrier.	12
Le Parti socialiste révolutionnaire.	14
La Fédération des Travailleurs socialistes.	16
Le Parti ouvrier socialiste révolutionnaire	17
Les Indépendants	18
Tentatives d'entente.	18
Le Premier Congrès des Organisations.	20
La Scission.	24
Les Deux Partis	27
III. — L'UNIFICATION : Amsterdam.	31
Négociations	33
La Déclaration commune.	35
Le Règlement du Parti.	38
IV. — APRÈS LE CONGRÈS DU GLOBE	47
Les Effectifs (1905-1914).	48
Les Résultats électoraux	49
Les Journaux	50
V. — LES CONGRÈS.	51
Chalon.	51
Limoges.	53
Nancy	56
Toulouse	56
Saint-Etienne	59
Nîmes	60
Paris.	61
Saint-Quentin.	63
Paris.	64
Lyon.	64
Brest.	65
Amiens.	66
Paris.	67
CONCLUSION	69



LA GOUTYPOGRAPHIE
SOCIÉTÉ OUVRIÈRE D'IMPRIMERIE
11, RUE DE METZ
COURBEVOIE (SEINE)

50895

EN COURS DE PUBLICATION

HISTOIRE DES DOCTRINES SOCIALISTES

(LES IDÉES ET LES FAITS)

- | | |
|---|------------|
| I. — Histoire du Parti Socialiste | Paul-Louis |
| II. — Histoire des Syndicats. | Ker |
| III. — Histoire des Trois Internationales | Dunois |
| IV. — Babeuf | Dommanget |
| V. — Saint-Simon et les Saint-Simoniens. | Labrousse |
| VI. — Fourier et les Fourieristes. | id. |
| VII. — Louis Blanc, Vidal, Pecqueur, Cabet. | Paul-Louis |
| VIII. — Proudhon | Pelletier |
| IX. — Karl Marx (l'Economiste). | A. Dunois |
| X. — id. (l'Historien) | Rappoport |
| XI. — id. (l'Homme d'action) | D. Renault |
| XII. — Lassalle. | Rappoport |

Chaque Volume in-12.. .. 2 fr.

ÉDITIONS DE LA
LIBRAIRIE DE L'HUMANITÉ
142, RUE MONTMARTRE, 142 o PARIS